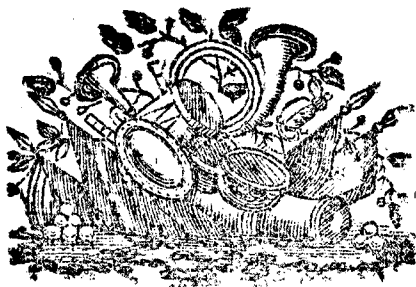


JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE
I. NOVEMBRE

1785.



A LUXEMBOURG,
Chez les Héritiers d'André Chevalier , vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

I. NOVEMBRE.

1785.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Sermons du R. Père Elisée, Carme déchauffé, prédicateur du Roi. A Paris, chez Merigot; à Bruxelles, chez Dujardin, libraire de L. A. R; à Liege, chez Lemarié. 1785. 4 vol. in-12. Prix 9 liv. br. 12 liv. rel. en veau.

LE P. Elisée, fils de M^r. Copel, avocat au parlement de Besançon, fit ses premières études au collège des Jésuites de Besançon & s'y distingua par les progrès les

plus rapides. Aiant fait une retraite aux Carmes de Besançon, il entra dans cet Ordre & se voua pour toujours à Dieu, le 25 Mars 1745. Sa ferveur soutenue d'une piété sincère ne se démentit point. Il remplit pendant six ans, dans le couvent, les fonctions de professeur ; employant les intervalles de liberté qu'elles lui laissoient, à cultiver l'étude des belles-lettres, & à former par-là son goût pour l'éloquence. Il commença sa carrière évangélique en 1756, avec le plus grand succès. L'année suivante, il partit pour Paris, où pendant 26 ans, il a exercé le ministère de la parole, tant à la cour qu'à la ville, toujours avec la même affluence d'auditeurs & les mêmes suffrages, justement mérités. Enfin excédé de travaux, & sa santé succombant sous son zèle, après avoir fait les plus grands efforts pour prêcher le carême à Dijon, il mourut le 11 Juin 1783 à Pontarlier, en allant en Suisse pour prendre les eaux de la Brévine, que les médecins lui avoient ordonnées.

C'est une chose bien remarquable que les succès de ce prédicateur, les suffrages qu'il a recueillis, la vogue qu'il a eue parmi les petits & les grands. Tel est l'empire de la raison, des éternelles & imprescriptibles règles du goût. Au milieu de la dégradation qui flétrit les lettres, de ces siffemens épi-grammatiques & antithétiques, de ces grossières phrases laborieuses & boursoufflées, qui ont remplacé le langage naturel, noble & énergique des Chrysostome & des Bossuet ;

durant le triomphe même de la fausse éloquence, de cette petite coquette, resplendissante de faux brillans & ridiculement affublée de colifichets, qui s'élève sur les débris de la dignité oratoire ; un pauvre religieux, déjà par son état en contraste avec les applaudissemens de la multitude, fixe l'approbation de la cour & des peuples par des discours sans fard, sans prétention, simples & quelques fois négligés. S'il n'a pas la force & l'élévation de Bourdaloue, la douceur insinuante de Massillon, l'abondance & la rapidité de Neuville, il a du moins tout ce qui distingue l'ancienne & véritable éloquence de l'affêté verbiage du siècle.

Le bel exorde que celui qui commence le sermon sur l'*Excellence de la morale chrétienne* ! Que de force & de vérité dans ce début ! " Quel homme avoit paru jusques-là
 „ sur la terre, qui eût droit de s'attribuer une
 „ qualité si sublime ? Je suis la lumière du
 „ monde, le maître du genre humain, l'unique
 „ voie qui conduit à la vérité ; tous
 „ ceux qui ne suivent pas mes traces, marchent
 „ dans les sentiers de l'erreur. *Ego sum lux mundi.* „

" Le monde étoit donc encore enseveli
 „ dans les ténèbres de l'ignorance, lorsque la
 „ Sagesse éternelle descendit sur la terre,
 „ puisqu'elle venoit lui révéler des vérités si
 „ opposées à ses maximes. Tous les sages
 „ consacroient leurs veilles à des études stériles
 „ pour la vertu ; ils méditoient sur les
 „ principes des êtres ; ils estimoient les for-

ces qui mettoient en mouvement ce vaste univers ; ils se flattoient même de percer le voile , qui déroboit au reste des mortels , les mystères de la nature. Mais , dans les connoissances qui ont rapport à la conduite de la vie , les efforts de l'esprit humain n'avoient servi qu'à prouver ses égaremens & son impuissance , lorsqu'il est privé du flambeau de la révélation ; les règles des mœurs , les véritables ressorts du cœur , sa foiblesse & sa dépendance de l'Etre suprême , étoient ignorées ; l'Auteur même de la nature , n'étoit pas aperçu dans les ouvrages de sa toute-puissance ; sa justice , son intelligence , sa miséricorde , toutes les vérités éternelles du salut , étoient traitées comme des problèmes destinés à occuper l'oisiveté des hommes. Les uns abandonnoient l'univers au caprice du hazard , & tranquilles sur l'avenir , ils fouloient aux pieds toute espece de crainte ; d'autres soumettoient les événemens aux loix d'une aveugle fatalité. Au milieu de tant de contrariétés l'homme ne connoissoit pas sa destination ; & la découverte du bonheur véritable , seul digne de nos recherches , paroissoit être le désespoir de notre raison. „

“ Tel étoit l'aveuglement du genre humain , dans des siècles où la philosophie éclairoit les esprits : l'extravagance & l'impiété prévalaient par-tout ; la vérité n'osoit paroître sur la terre : Dieu seul pouvoit en rétablir l'empire , retracer dans nos

„ ames, son image défigurée par tant d'er-
„ reurs, & rappeler l'homme à sa première
„ institution. L'excès de nos maux fut suivi
„ du plus étonnant remède; la lumière qui
„ devoit nous éclairer, sortit du sein même
„ de la Divinité. Jesus-Christ, la splendeur
„ de son Pere, parut enfin sur la terre; sa
„ doctrine dévoila un nouvel ordre de véri-
„ tés inconnues aux sages de tous les sie-
„ cles. „

Dans le sermon sur *la fausseté de la pro-
bité sans la religion*, le P. Elisée s'éleve avec
zele contre l'illusion qui voudroit séparer la
religion & la probité, & trouver des vertus
solides dans des hommes dont les erreurs ex-
cluent le motif & la sanction de tout ce qu'on
appelle légitimement *vertus*. “ Vos vertus
„ soutenues par les regards publics, & ap-
„ puiées sur les jugemens des hommes, tom-
„ beroient bientôt avec ces appuis fragiles.
„ Craignez plutôt celui qui peut condamner
„ le corps & l'ame aux peines éternelles.
„ Il voit tout; il perce le voile répandu
„ sur toutes les consciences; & celui qui
„ craint ses jugemens, s'abstient de toute
„ injustice, parce qu'il sait qu'aucun crime
„ ne peut échapper à sa vigilance : *Nolite*
„ *timere eos qui occidunt corpus, &c...*
„ Il est donc vrai que l'idée d'une justice
„ originelle, éternelle, invariable, la con-
„ noissance & l'amour d'un Etre infini, qui
„ agit sans cesse pour nous rendre bons &
„ heureux; la crainte des châtimens éter-
„ nels, que sa main vengeresse prépare aux

„ coupables, ou les espérances que l'on tire
„ de la vertu, pour une vie plus heureuse
„ après la mort, peuvent seuls fixer les
„ hommes dans la justice. Sans ces motifs
„ les loix les plus inviolables de la société
„ s'évanouissent, les mœurs n'ont plus de
„ règle; les idées de l'ordre sont renversées,
„ la probité n'est qu'une chimère, & les
„ vertus les plus brillantes ne sont que des
„ raffinemens de l'amour-propre. „

La même vérité est excellemment établie
par des preuves de fait dans le sermon sur
l'incrédulité. “ En vain voudroit-on ici
„ nous opposer les impies dont on a vanté
„ la tempérance, la chasteté, la fidélité à
„ remplir tous les devoirs du citoyen, &
„ qui ont allié des mœurs réglées avec l'in-
„ différence pour toutes les religions. Com-
„ ment ont-ils paru sur la terre ces hommes
„ qui font ostentation de droiture & de sin-
„ cérité, qui se flattent de posséder seuls la
„ véritable probité, tandis qu'ils laissent au
„ vulgaire les petitesse, les travers & tout
„ le faux de la vertu? Vils esclaves des
„ passions, & jouets éternels des variations
„ bizarres de leur propre cœur, les vertus
„ dont ils se parent n'ont aucune sûreté :
„ nées dans l'orgueil, & soutenues par les re-
„ gards publics, elles tombent sans cesse
„ avec ces fragiles appuis. Il n'en est pas un
„ seul qui ne soit en secret dévoué à tous
„ ces vices, pas un seul qui se refuse un
„ crime utile ou agréable, pourvu qu'il
„ puisse éviter la honte & l'opprobre. Leur

„ vie déshonore non-seulement la religion ,
„ mais même l'humanité : les uns sont livrés
„ aux plus infâmes excès de la débauche &
„ de l'intempérance ; d'autres plus délicats
„ dans leurs plaisirs , & peut-être plus cou-
„ pables , évitent les excès qui amènent le
„ dégoût , ou qui peuvent altérer la santé ,
„ & font de la volupté une science qui a
„ ses règles & ses principes : tous croient
„ que les desirs les plus abominables , dès
„ que le tempérament en est la source ,
„ n'ont pas besoin d'autres titres pour être
„ légitimes ; & ils regardent les vices les
„ plus infâmes comme des penchans inno-
„ cens que la nature transmet , & que la
„ nature justifie. „

La manière dont le P. Elisée envisage les
sujets qu'il traite est pour l'ordinaire aussi
juste qu'étendue ; il en saisit les faces diffé-
rentes & les expose avec une clarté & un
ordre qui enchante. Souvent le texte même
de son discours lui sert à classer ses réflexions ,
& à former une division tranchante. On en
voit un exemple dans le sermon sur l'*ambition*
où après le texte , *Dic ut sedeant duo*
filiis mei , unus ad dextram tuam , & unus
ad sinistram in regno tuo. Matth. 20 , l'ora-
teur continue de la sorte : “ Il est facile
„ d'apercevoir dans les démarches de cette
„ mère , tous les effets de l'ambition ; les
„ motifs qui l'animent , sont méprisables ; elle
„ n'envisage pas les honneurs , comme des
„ fonctions pénibles , qui nous rendent re-
„ devables à tous , & qui nous établissent

„ sur les autres hommes , pour travailler à
 „ leur bonheur ; elle ne cherche que son in-
 „ térêt propre dans l'élévation de ses enfans ;
 „ & , sans examiner s'ils sont dignes de rem-
 „ plir ces places éminentes , elle demande
 „ qu'ils y soient assis préférablement aux au-
 „ tres Apôtres : *Dic ut sedcant duo filii*
 „ *mei*. Les moïens qu'elle emploie , sont in-
 „ justes ; elle met en usage la brigue , l'adu-
 „ lation , les sollicitations les plus vives ,
 „ pour obtenir des dignités qui ne doivent
 „ être accordées qu'au mérite , *adorans &*
 „ *petens* ; enfin elle ne désavoue pas la té-
 „ mérité de ses enfans , qui se croient assez
 „ de force , pour boire le calice d'amertume ;
 „ & elle autorise en eux , cette présomp-
 „ tion , qui , tenant lieu de toute capacité ,
 „ annonce un abus inévitable de l'autorité ,
 „ *possumus*. Et voilà , mes freres , les traits
 „ qui caractérisent l'ambition ; elle est tou-
 „ jours méprisable dans ses motifs ; injuste
 „ dans ses moïens ; dangereuse dans l'usage
 „ de l'autorité. „

La division qui partage le discours sur
 l'incrédulité , n'est pas moins exacte. On y
 voit les faux prétextes & les vrais motifs de
 l'incrédulité. Ses prétextes sont d'abord que
 la religion chrétienne choque les droits de la
 raison ; 2^o. que la révélation est inutile ; la
 preuve des deux propositions contraires forme
 le partage de la premiere partie. La seconde
 partie qui renferme les vrais motifs de l'in-
 crédulité , nous les offre dans l'orgueil & le
 libertinage , qui en sont comme les deux
 sources.

On a trouvé que ce discours manquoit de force, & que dans les endroits qui traitent des systêmes monstueux de la philosophie moderne, il porte plutôt le sentiment de la douleur qui s'en afflige, que celui de l'indignation qui les combat & les anéantit. Mais cette observation qui est vraie, ne me paroît point être une matiere de critique. Les délires philosophiques ont été assez souvent confondus par la force de la raison & la juste véhémence d'un saint zele. Mais depuis que malgré tout cela un déluge d'erreurs & d'abominations a inondé les roïaumes les plus chrétiens; depuis que le grand *fleuve de Babylone* a couvert les champs les mieux cultivés & les plus fertiles en fruits précieux & salubres; que reste-t-il aux ministres de l'Evangile que l'expression de la douleur, que des larmes d'une tristesse profonde, le ton plaintif des Prophetes? *Super flumina Babylonis illuc sedimus & flevimus, cum recordaremur Sion.*

Plâ. 136.

Dans le sermon sur *le Ciel* voici comme l'orateur expose la grande & précieuse ressource que l'homme, & sur-tout l'homme affligé, trouve dans le dogme de l'immortalité.

„ Seroit-il besoin de multiplier les preuves
 „ d'une vérité que la voix intime du senti-
 „ ment réclame sans cesse? Faudroit-il vous
 „ pousser avec effort vers une consolation
 „ où tout le poids du malheur nous en-
 „ traîne? Quelle autre ressource peut nous
 „ rester dans des maux inévitables, que
 „ celle de puiser des forces dans la grandeur

» de nos espérances , d'embrasser le bonheur
» futur , de l'augmenter par notre soumis-
» sion à la volonté divine ? Oui , l'ame du
» malheureux , flétrie par le chagrin , acca-
» blée par la douleur , se dilate encore par le
» pressentiment de l'immortalité , & repose
» ses pensées agitées , dans le calme de l'é-
» ternité. Le juste même , quoique fortifié
» par les consolations de la grace , quoique
» épris de la vertu , avoue que tous ses charmes ,
» toutes ses satisfactions , ne sont qu'un foi-
» ble dédommagement de ses peines , de ses
» combats ; que son salaire , son appui so-
» lide est dans les récompenses célestes ; &
» que la vertu parée de tous ses attraits , ne
» peut ni se suffire à elle-même , ni nous
» soutenir contre les maux présents , si elle
» n'attend rien de l'avenir. Loin de nous
» les rêveries d'un stoïcisme orgueilleux ,
» qui croïoit que le sage pouvoit se conten-
» ter de lui-même , se soutenir par ses pro-
» pres forces , se roidir contre la douleur , &
» braver la mort , en ne voïant que le néant
» au-delà du tombeau : vain délire , qui ne
» produisant l'élévation que dans les idées ,
» laissoit le cœur vuide , affaîssé , sans con-
» solation. Pensée du ciel , douces espéran-
» ces de la foi chrétienne ! vous seules pou-
» vez placer une solide élévation dans le
» cœur de l'homme , le rendre supérieur aux
» maux qui l'accablent , en lui montrant
» les portes éternelles qui s'ouvrent pour le
» recevoir. Par vous tout s'éclaircit , l'ordre
» se rétablit , le crime triomphant & la vertu

„ souffrante n'accusent plus la Providence
„ &c. „

Plusieurs orateurs très-distingués dans la partie dogmatique & morale de la religion, ont paru avoir peu réussi dans les panégyriques. Ces genres sont effectivement assez différens pour que le génie ne les saisisse pas toujours avec un succès égal. Le Pere Elisée ne perd rien de sa réputation dans cette partie de ses discours. L'éloge de St. Paul, l'éloge de St. Louis, de St. Augustin &c, sont remplis de traits aussi propres à honorer la sainteté chrétienne, qu'à nourrir dans l'orateur le feu de l'action & l'enthousiasme d'une éloquence raisonnable. Voici l'idée qu'il nous donne de St. Paul. “ Les grands
„ hommes se peignent par leurs actions; &
„ l'éclat de la sainteté, doit seul embellir le
„ portrait des héros chrétiens. En louant St.
„ Paul, je loue la vertu même; je rends
„ gloire à la grandeur & à la miséricorde
„ de Dieu qui en est l'auteur. Si mes expressions ne répondent pas à un sujet si
„ grand & si relevé, les choses parleront
„ assez d'elles-mêmes. Un Apôtre, choisi de
„ Dieu, pour porter son nom aux extrémités
„ de la terre, doué de l'intelligence des
„ mystères, puissant en œuvres & en paroles,
„ le plus parfait modèle de la vie chrétienne, & le plus solide appui de la religion; un cœur enflammé par la charité,
„ plein de bonté & de douceur envers les
„ âmes dociles; ferme, jusqu'à devenir inflexible, envers celles que la douceur &

„ la raison ne peuvent ramener; sans éléva-
 „ tion avec les simples, petit avec les pe-
 „ tits; grand & majestueux avec les ames
 „ fortes; un courage héroïque, capable de
 „ tout entreprendre pour la foi; hardi dans
 „ ses desseins, intrépide dans les dangers,
 „ ferme & constant dans les travaux & les
 „ adversités; annonçant le triomphe de la
 „ Croix, dans toute la terre; opérant une ré-
 „ volution subite dans les esprits & dans les
 „ cœurs; dissipant l'erreur dans un tems où
 „ elle étoit soutenue de toute la superstition
 „ de l'idolâtrie, de toute la subtilité d'une
 „ vaine philosophie, de tout le faste de l'é-
 „ loquence, de tous les agrémens de la poë-
 „ sie, de toutes les impressions des préju-
 „ gés, de tous les efforts des passions, &
 „ de toutes les forces de l'empire; les com-
 „ bats qu'il a soutenus pour l'exécution d'un
 „ si grand dessein; les voyages entrepris,
 „ malgré la rigueur des saisons; les mers
 „ tant de fois traversées, au milieu des
 „ tempêtes les plus affreuses; le défenseur
 „ de la foi, traduit devant les tribunaux,
 „ exposé à mille morts, & versant enfin son
 „ sang pour cimenter la religion qu'il ve-
 „ noit d'établir: voilà le grand spectacle que
 „ présente la vie de St. Paul. Quelle matiere
 „ plus intéressante pour les fideles! & que
 „ voit-on dans l'histoire, qui approche de
 „ tant de merveilles? „

L'orateur peint de la maniere la plus heu-
 reuse l'activité de ce grand Apôtre, & les
 conquêtes qu'il fit à la religion, conquê-

tes plus glorieuses que toutes celles d'Alexandre & de César, conquêtes qui au lieu de la désolation & du carnage, portent par-tout avec la victoire, la paix, la tranquillité & le bonheur des hommes. " Que ne puis-je
" tracer dans vos esprits un plan raccourci
" de toutes les contrées que son zele rapide
" lui faisoit parcourir, & marquer, sans confusion dans vos pensées, toutes les actions
" de ce grand Apôtre ? Là, il jettoit les
" fondemens des églises, & laissoit à d'autres
" ouvriers le soin d'élever l'édifice ; ici, il
" visitoit, en passant, les fideles, ou les
" consolait, par ses lettres : là, il appaisoit
" les divisions naissantes, entre le gentil qui
" méprisoit la synagogue & le Juif qui tiroit
" vanité de son origine ; ici, il réprimoit la
" licence des esprits turbulens, assoupissoit
" les haines publiques & particulières, détachoit les cœurs des affections personnelles
" & les réunissoit tous en Jesus-Christ. Ces
" villes si corrompues par le luxe & par les
" crimes qui marchent à sa suite ; où la superstition élevoit des idoles, auxquels les
" passions sembloient assurer un culte éternel : Perges, Ephèse, Philippe, Thessalonique & Corinthe ont été soumises par
" le zele de Paul, à l'empire de Jesus-Christ.
" C'est dans cet endroit qu'il charmoit l'illustre Thécle, par les couleurs dont il
" peignoit la virginité ; qu'il consumoit,
" par ce feu nouveau que Jesus Christ est
" venu apporter sur la terre, des nœuds
" que la nature & la tendresse avoient for-
" més

„ dans son cœur. C'est dans cette autre que
„ les peuples, frappés par l'éclat de ses prodiges, vouloient lui dresser des autels. A
„ Malte, où tout plioit sous le joug de l'Evangile, il ne laissoit échapper que des
„ traits de clémence, & il paroissoit comme
„ un dieu bienfaisant. A Rome, où le culte
„ des idoles faisoit partie des maximes de
„ l'Etat, & où la victoire avoit ses autels,
„ il plantoit la Croix sur le capitolé; il reprochoit à ces vainqueurs leur attachement
„ à l'erreur, & la tyrannie de leurs passions;
„ il faisoit sentir, à ces maîtres du monde,
„ la pesanteur & l'ignorance de leurs chaînes. Tantôt son zele fulminoit contre les
„ vices; il livroit à l'esprit de ténèbres les
„ enfans de Sceva, il lançoit des anathèmes
„ contre l'incestueux de Corinthe. D'autres
„ fois, il inspiroit la vertu; il la montrait
„ aimable; il faisoit naître dans les cœurs
„ le desir de la perfection; il élevoit des ames
„ vulgaires au noble désintéressement; & il
„ rendoit des hommes grossiers capables de
„ l'héroïsme. On eût dit qu'il étoit chargé
„ du soin de toutes les églises. Il se trouvoit dans tous les lieux; il suffisoit à tous
„ les besoins; il se transformoit en mille
„ manieres; il parcouroit avec une vitesse
„ incroyable la terre & la mer, les nations
„ barbares, & celles qui se flattoient d'être
„ éclairées par la philosophie: aucune de ses
„ démarches n'étoit inutile; il dressoit partout des trophées à la religion; & ses
„ conquêtes, quoiqu'assurées contre les efforts
„ des

„ des hommes & les ravages du tems,
 „ étoient plus rapides que les triomphes si
 „ vantés des héros profânes, où la victoire
 „ avoit peine à suivre la rapidité du vain-
 „ queur. „ (a)

Le panégyrique de St. Louis est peut-être
 moins remarquable par les traits d'éloquence
 ou les détails édifiants qu'il présente, que par
 les vues sages, justes, profondes & vérita-
 blement philosophiques que l'orateur y dé-
 ploie. Les hommes instruits ne liront pas
 sans une satisfaction bien sentie, ce qu'il dit
 des querelles qui divisèrent autrefois l'empire
 & le sacerdoce. “ Un Pontife d'une vertu,
 „ d'une fermeté peu commune, touché des
 „ maux de l'Europe, & croiant trouver leurs
 „ causes dans l'abus de la puissance des Sou-
 „ verains, avoit osé attaquer les vices sur
 „ le trône, élever sur l'autel un tribunal,
 „ pour juger les Rois, enchaîner leurs pas-
 „ sions par la crainte des foudres spirituels,
 „ & arrêter leurs excès, en leur faisant sen-
 „ tir que le sceptre pouvoit chanceler dans
 „ leurs mains. Là, commence cette époque,
 „ où le sacerdoce influe dans la politique,
 „ touche les plus puissans ressorts, & devient,
 „ pour ainsi dire, l'âme de toutes les forces.
 „ La vertu, l'amour de l'humanité jeterent
 „ sans doute les fondemens de ce pouvoir
 „ immense : les plus sages sont contraints

(a) Autres portraits de ce grand homme,
 15 Juillet 1785, p. 416, 418.

„ d'avouer que ce frein puissant a arrêté de
 „ grands défordres; & s'il faut convenir que
 „ l'ambition, l'avidité, ont abusé de ce
 „ pouvoir, ne s'est-on pas trop vengé sur la
 „ religion, de l'audace de quelques minis-
 „ tres usurpateurs des droits temporels (a)?
 „ St. Louis, toujours ferme, lorsqu'il fal-
 „ loit défendre les intérêts de la nation, en-
 „ treprit de circonscire l'autorité du sacer-
 „ doce. . . . Sans entrer dans le sanctuaire
 „ pour y donner des loix, il fut fixer
 „ des limites à un pouvoir qui tendoit à
 „ s'agrandir sur la ruine des autres; & en
 „ s'opposant à ses prétentions chimériques,
 „ il lui conserva des droits réels, qu'il au-
 „ roit perdus par ses excès. Qui connut
 „ mieux les bornes des deux puissances, qui
 „ se détruisent, dès qu'elles se confondent?
 „ Qui aperçut mieux le mal que les passions
 „ avoient fait par des voies irrégulieres, &
 „ le bien que le Siège apostolique fait tou-
 „ jours par les voies canoniques? On re-
 „ connoît dans sa pragmatique, le pur es-
 „ prit du christianisme, qui soupire après
 „ l'antiquité, & qui tend à faire revivre la
 „ beauté des premiers jours : on y trouve
 „ les règles des Sts. Conciles mises en vigueur,

(a) Belles & équitables observations d'un
 ministre protestant, 1 Fév. 1783, p. 171. —
 Du comte d'Albon, 1 Avril 1783, p. 492. —
 Art. HENRI IV. HENRI V. LOUIS V. FRÉDÉ-
 RIC II. GELASE II. GRÉGOIRE VII. MARTIN
 IV. &c, dans le nouv. *Dict. hist.*

„ la simonie proscrite , la liberté des élec-
 „ tions rétablie. . . . Que ceux qui nous
 „ vantent la fermeté de sa résistance , ne
 „ nous cachent pas sa fermeté chrétienne ;
 „ qu'ils nous représentent ce St. Roi recom-
 „ mandant à son successeur , d'aimer , d'hon-
 „orer l'Eglise & ses ministres ; qu'ils nous
 „ le montrent protégeant la puissance ecclé-
 „ siastique , en réprimant ses abus , conser-
 „ vant les véritables droits de ses tribunaux ,
 „ & appuyant leurs jugemens de son auto-
 „ rité : alors nous reconnoissons dans ce hé-
 „ ros , le serviteur de J. C , le Prince plus
 „ grand par sa piété que par sa couronne :
 „ *Non tantùm Imperatorem , sed Christi*
 „ *servum , non regnò sed fide Principem*
 „ *prædicamus.* „

On voit par ces passages que le Pere Eli-
 sée n'a point craint de s'élever contre les
 déclamations du jour , & des préjugés telle-
 ment accrédités que les meilleurs esprits ne
 s'en défendent presque plus , & que ceux qui
 ne les adoptent point , n'osent pas dire trop
 franchement qu'ils les rejettent. Il faut con-
 venir cependant que cette fermeté de l'ora-
 teur ne se soutient point par-tout au même
 degré ; que pour blâmer plus honnêtement
 les vices & les erreurs , il donne quelques
 fois à ceux qui s'en rendent coupables , des
 louanges assez gauches , quoique d'une ma-
 nière légère & rapide — Si , dans l'éloge
 de St. Louis il ne blâme pas les croisades ,
 il n'ose trop décidément en faire l'apologie ,
 parce qu'il croit que *les plus sages les ont*

désapprouvées, en quoi il se trompe. (a) — Dans l'éloge funébre du Dauphin, pere de Louis XVI, en parlant des dernieres erreurs qui ont désolé l'Eglise de France, il représente les *pasteurs d'Israël divisés*. Ce n'est pas sur la doctrine des novateurs, mais sur la maniere plus ou moins sûre de les connoître, plus ou moins sévere de les traiter, qu'il y a eu quelque *division* parmi les *pasteurs d'Israël*; & c'est ce que ce passage n'explique point assez. Du reste le discours où se trouve ce défaut d'exatitude, est un de ceux qui a le plus généralement fixé les suffrages des auditeurs. Il y regne un langage de sentiment, un ton de douleur profonde, tempérée néanmoins & soulagée par les vérités du christianisme, qui agit fortement sur le cœur en répandant dans l'esprit des lumieres que la philosophie du siecle ne connût jamais. " Les „ grands hommes s'honorent toujours des „ sentimens que la nature inspire; les noms „ de pere, de fils, d'époux, ont de l'attrait „ pour eux: la vertu n'en rougit jamais, „ & la religion les consacre. Monseigneur le „ Dauphin aima toujours ce qu'il devoit ai-
mer;

(a) Je suis sûr qu'il prétend parler de Sugar, & que sur la parole de l'abbé Rémi & quelques autres harangueurs, il a cru que ce prélat étoit ennemi des croisades parce qu'il s'opposa au départ de St. Louis. Il ignore que Sugar projetta de foudoier une armée à ses propres dépens & de la conduire lui-même en Palestine.

„ mer ; fils aussi respectueux que tendre ,
„ plus l'âge l'approchoit du trône , plus sa
„ soumission sembloit croître : la vénération
„ se mêloit aux expressions de son amour fi-
„ lial , lors même que la bonté d'un pere
„ sembloit l'inviter à une familiarité plus
„ douce : la tendresse du Roi étoit plus près
„ de l'épanchement , celle de Monseigneur
„ le Dauphin tenoit plus de la réserve : l'un
„ paroissoit oublier qu'il étoit Monarque ;
„ l'autre se souvenoit qu'il étoit le premier
„ de ses sujets. Il ne manquoit à no-
„ tre bonheur que d'assurer la succession
„ dans la Maison royale , en donnant des
„ princes à la France , & de nouveaux ap-
„ puis au trône. O vous qui deviez remplir
„ notre attente ! Princesse si chère à votre
„ auguste époux ! vous jouîtes à peine des
„ charmes d'une union si belle ; & vous ne
„ rendîtes sa vertu sensible , que pour lui
„ préparer les regrets les plus vifs. Hélas !
„ cet attachement que le devoir rendoit si
„ doux , ces liens que l'innocence des pen-
„ chans fortifioit , n'eurent que la durée d'un
„ instant. Semblable à la fleur qui tombe ,
„ dès qu'elle montre son fruit , le premier
„ gage de votre fécondité devint un signal
„ pour la mort. Nous la vîmes vous frapper
„ au milieu des charmes de la vie , vous
„ enlever à l'espérance d'une couronne , à
„ l'amour des peuples , à la tendresse d'un
„ époux dont le cœur épuisé parut mourir
„ avec vous. Longtems sa profonde douleur

lui peignit ce lit nuptial environné des
ombres du trépas ; son ame flétrie erroit
sans cesse sur ce tombeau , qui renfermoit
ce qu'elle avoit de plus cher , & ne voïoit
le bonheur que dans ce qu'elle avoit perdu :
mais la vertu qui faisoit couler ses larmes ,
devoit les essuier ; l'attrait de l'innocence ,
le goût si pur des choses honnêtes , les
affections saines de la nature , tout ce qui
fait la douceur d'une chaste union , subsistoit encore ; & il ne falloit , pour développer ces sentimens , qu'un objet digne de fixer sa tendresse. Vous lui offrites cette image de la vertu qu'il regrettoit & qu'il cherchoit encore, Princesse auguste , qui mettez , comme la veuve chrétienne , toute votre espérance en Dieu , & passez vos jours dans la priere ! Pardonnez , si en levant ce voile , que la mort a jetté sur des traits chéris , je retrace à votre esprit des images dont le souvenir ne fait qu'augmenter la grandeur de votre perte. Mais en ménageant votre douleur , pourrions-nous la tromper ? Hélas ! elle leve à chaque instant ce voile fatal ; elle ne craint pas de fixer ses regards sur cette image flétrie ; elle la voit dans tous les objets ; elle la cherche dans ces lieux , autrefois si charmans. Cette retraite qu'habitoient la confiance , l'amitié , la vertu , est encore pleine de cet auguste époux. C'est là que vous le voïez remplir les nobles devoirs d'un pere ; former ses enfans à la

„ vertu , employer tour-à-tour l'ascendant
 „ de la raison & la force de l'exemple , pour
 „ leur inspirer la piété , la religion , l'amour
 „ des peuples ; se mêler quelquefois à leurs
 „ jeux innocens ; jeter sur vous ce regard
 „ touchant , qui remue les mêmes affections ;
 „ étudier sur votre visage les mêmes impres-
 „ sions de la tendresse maternelle , & au-
 „ gmenter sa satisfaction en partageant la
 „ vôtre. „



Entwurf einer medicinisch-practischen Bi-
 bliothek 1c. *Projet d'une bibliothèque de*
médecine-pratique. Par Mr. Ch. Martin
Weber. A Dessau & à Leipzig. 1784. 1
vol. in 8°.

E Spece de catalogue raisonné , formant
 un ensemble très-judicieux de livres pro-
 pres non - seulement aux jeunes médecins ,
 auxquels il est particulièrement destiné , mais
 encore aux plus anciens qui sur certaines matie-
 res chercheront des lumières qu'on ne trouve
 pas dans les ouvrages les plus accrédités. Ils y
 connoîtront plusieurs écrits qui traitent à
 fond de quelques situations de l'humanité
 souffrante , jusqu'ici très-peu connues. Tel
 est le traité de M^r. Elsner sur une maladie
 assez rare & d'une guérison difficile (*angina*
pectoris) qu'on peut considérer comme l'ef-
 fet d'une humeur rhumatismale fixée sur la

poitrine. M^r. Elsner, suivant l'auteur de ce catalogue, développe parfaitement les causes de cette maladie & la manière de la traiter. (a)



Die zwey Weiber nach Babylon, eine Geschichte von Luftkugeln. *Les deux femmes allant à Babylone. Anecdote relative aux ballons aérostatiques.* 1785. Petite brochure de 29 pages.

ON fait que l'enthousiasme a trouvé des ballons dans l'antiquité la plus reculée. La machine vraie ou fabuleuse de Zabidos (b) a passé pour un aérostat. Dans l'*Encyclopédie* de Lausanne on lit l'article suivant : " Démogorgon étoit un vieillard qui „ habitoit dans les entrailles de la terre au „ milieu du chaos & de l'éternité , & fit „ pour se désennuyer , un petit globe sur lequel „ quel

(a) Christoph. Fr. Elsner *Abhandlung über die Brustbräune.* Königsberg 1778 & 1781 in-8°.

(b) 1 Fév. 1785, p. 227. — Dans le passage de Joseph rapporté en cet endroit, il faut lire *sur la terre* * plutôt qu'*au-dessus de la terre*. Il paroît que selon Apion lui-même, cette machine ne s'élevoit pas du tout dans les airs, mais alloit assez lourdement le train des chariots ordinaires.

* επι της
γης.

„ quel il s'affit & s'éleva dans l'espace „ (a). Mais-ce qui est plus sérieux que tout cela, c'est qu'un homme très-savant, & très-orthodoxe prétend trouver les ballons dans l'Ecriture-sainte, non pas à la vérité comme une chose alors connue & pratiquée, mais comme une chose prédite & annoncée d'une manière très-précise. Ce qu'il y a de très-sûr, c'est qu'au 5^e. chapitre de la Prophétie de Zacharie on lit ce qui suit :

1. *Et conversus sum & levavi oculos meos : & vidi, & ecce volumen volans.*

2. *Et dixit ad me. Quid tu vides ? & dixi : ego video volumen volans : longitudo ejus viginti cubitorum, & latitudo ejus decem cubitorum,*

L'auteur ne dissimule pas que la plupart des interpretes par *volumen* entendent un livre ; mais pour lui, il croit devoir entendre un ballon : il en donne des raisons spécieuses, & l'on doit convenir qu'au premier abord le texte lui est favorable.

Mais si l'anonyme trouve les ballons dans

(a) Un homme d'esprit, qui vient d'adresser cet article à un de mes correspondans, ajoute : „ Je suis fâché que Mr. Court de Gebelin „ n'existe plus. Je lui aurois communiqué ce „ passage ; & nous aurions eu le plaisir de „ voir son *Monde primitif* s'allonger d'un volume de plus, pour remonter à la source „ de cette tradition importante. „

„ Signé Primitivus. „

* 15 Déc.
1783. P. 635.

un Prophète, il n'en a pas pour cela une idée plus brillante. Il croit qu'on parviendra à les diriger avec facilité, & qu'il en résultera des choses horribles * : aussi continue-t-il à leur appliquer ce qui suit :

3. *Et dixit ad me : hæc est maledictio quæ egreditur super faciem omnis terræ &c.*

8. *Et dixit : hæc est impietas &c.*

* I Aout
1785. P. 547.

Si le Prophète avoit dit, *hæc est stultitia*, peut-être l'application eût été plus juste (a). Mais si l'anonyme fait allusion aux blasphèmes & impiétés réelles que la manie des ballons a produits *, on peut encore lui passer cette appropriation. Du reste il faut lire la brochure pour en juger sainement. Il y a encore d'autres applications qui ne sont pas d'un esprit gauche ou superficiel.

(a) On m'a assuré que le dimanche, 25 Septembre, jour où Blanchard devoit s'élever avec son ballon à Francfort, un ministre protestant voyant une multitude incroïable rassemblée dans la ville, & tous les marchands, venus à la foire, différer leur départ pour voir cette hazardeuse & inutile expérience, fit en forme de prône un discours plein d'énergie sur ce passage du Pseaume 4e : *Filii hominum, usquequò gravi corde? Utquid diligitis vanitatem & quæritis mendacium?*



Nachtrag oder Praktika zum catholischen Phantasten und Prediger-Almanach. Zu Rom, Madrid und Lisabon. 1 vol. in-12 de 500 pag.

C'Est une ingratitude bien odieuse de la part des Protestans de paier par des injures grossieres, par des imputations calomnieuses & dégoûtantes, la tolérance que les Catholiques leur accordent dans un grand nombre d'Etats, d'où leurs révoltes & leurs excès en tout genre les avoient fait exclure sans apparence de retour. Nous avons eu plus d'une fois l'occasion de rapporter les sages ordonnances par lesquelles l'Empereur réprimoit l'abus qu'ils faisoient de la faveur qu'il venoit de leur accorder * ; & s'ils en agissoient ainsi sous les yeux d'un Prince qu'ils devoient craindre & respecter à tous égards, on s'imagine bien qu'ailleurs ils n'étoient pas plus réservés. Dans la ville de F * * l'on a vu, & l'on voit encore, un écrivain obscur publier un *almanach* composé des plus lourdes impostures contre ce qu'il y a de plus respectable dans l'Eglise catholique, contre ses dogmes, ses usages, ses rites, ses Saints, ses Pontifes &c, intitulé *Almanach des fantasques & prédicateurs catholiques* ; libelle d'une platitude repoussante pour ceux même qui ne parlent que le langage des halles, & dont l'existence ne fait

* 1 Fév.
1785. p. 209.
NB. Dans la
note (a) au lieu
de Charles XI
lisez Charles
IX.

certainement pas l'éloge de la police & la décence que met dans son administration le magistrat de cette ville célèbre (a). Un auteur aussi distingué par sa naissance que par ses lumières, a daigné confondre le libelliste par l'ingénieuse critique que nous annonçons ici. Sagesse des principes, zèle, érudition, bonne plaisanterie, tout ce qui constitue une solide & saillante critique, caractérise cette *appendice*. Le seul reproche qu'on puisse faire à l'illustre écrivain, c'est d'avoir fait trop d'honneur au lâche & ignorant barbouilleur, en lui faisant connoître que ses sottises avoient trouvé un lecteur honnête. On voit à la tête de l'ouvrage une figure en taille douce, où sont représentés d'une manière aussi pittoresque que réellement affreuse les fruits de la nouvelle philosophie, dont l'énergumène de F** est un des plus ardens apôtres.



Discours en vers sur la société. A. Paris, chez Onfroy. 1785.

C E discours qui respire la sensibilité & le goût, ne peut que faire honneur au jeune poëte qui en est auteur. Son but principal

(a) Quelques personnes doutent si réellement cette infamie s'imprime à F** ; mais si on en juge par la manière dont elle est annoncée par le gazetier allemand de cette ville, il ne paroît pas que ce doute soit fondé.

cipal est de réfuter le désolant paradoxe du farouche citoyen de Genève. La différence des deux êtres que ce faux philosophe aimait à confondre, est bien exprimée dans le passage suivant.

Si vieillir avec l'ours fut ton noble partage,
Pourquoi, mortel, pourquoi le Ciel prudent
& sage

Voulut-il que de l'air qui fuit de tes poumons,
Ta bouche en mots précis changeât les foibles

Ta langue, agent docile, interprète empressée
Énonce-t-elle en vain ta rapide pensée ?

Eh ! quels êtres, dis-nous, conversent avec toi ?

Ce superbe courrier qui bondit sous ta loi,

Ce bœuf, au pas tardif, qui fillonne tes plai-

Ce chien fier & foumis qui garde tes domaines.

De ta voix, tous les trois, entendent les ac-

Tous trois pour y répondre ont des cris impuissans.



L'Avare. Conte , par M^r. Regnault de
Chaource.

L'Àvare Dorimond, cet harpagon nouveau,
Alloit à Lucifer rendre sa vilaine ame,
Quand il vit près du lit un cierge dont la flamme
Annonçoit au mourant qu'il touchoit au tom-
beau.

Ah ! prodigues , dit-il , ne pouvant se contraindre .

Brûler ce cierge entier ! Qui pourroit le souffrir ?

Il retint son haleine ; il souffla pour l'éteindre ,
Et ce souffle forcé fut son dernier soupir.





*Pénitence d'un nouveau marié. Conte , par
M^r. Pons de Verdun.*

LA veille de son mariage ,
 Thomas , au Pere Hilarion ,
 Fit demander , suivant l'usage ,
 Un billet de confession ;
 Le pénitent , gai comme un prince ;
 Bien confessé , billet en main ,
 S'en alloit : un remords le pince ,
 Et vite il rebrousse chemin ;
 Sans doute c'est par oubliance ,
 Va-t-il dire au moine étonné ,
 Que vous ne m'avez pas donné
 Le moindre mot de pénitence :
 Allez , répond le Franciscain ,
 Allez , vous n'en avez que faire ;
 Ne m'avez-vous pas dit , mon frere ,
 Que vous vous mariez demain .



*Epitaphe d'un procureur , par Mr. L * * * .*

CI gît qui toujours griffonna ,
 Beaucoup de papier barbouilla ,
 Dans l'encre la raison noïa ,
 Comme un Ostrogoth s'exprima ,
 Contre ses clerks toujours pesta ,
 Au petit grenier les logea ,
 Au chant du coq les éveilla ,
 Maigre repas leur reprocha ;
 Aux jours de fête ou de gala
 Dîner dehors les envoïa .
 La veuve & l'orphelin pillà ,
 De leur sang se rassasia ,
 Si bien qu'à la fin il creva .
 Clerks & plaideurs , qu'il est bien là !

UN des préjugés les plus difficiles à détruire , est que la richesse réelle d'un pais doit s'évaluer sur la quantité du numéraire. La resplendissante lumière que la raison & l'expérience répandent sur cet objet *, n'a pu encore guérir l'erreur de bien des personnes , sur tout de celles que des idées de commerce ont prémunies contre les notions de la véritable richesse des peuples *. Je me fais un devoir de transcrire ici ce passage d'une lettre insérée dans le *Journal général de France* , dans l'espérance qu'elle pourroit opérer peut-être sur des esprits tant soit peu dociles , cette salubre conviction.

“ Je pense que quand même les denrées ne
 „ manqueraient point, l'abondance de l'argent les fait toujours hausser ; 1°. en ce
 „ qu'elle facilite l'impôt , & qu'elle contribue à sa continuité & perpétuité, qui les
 „ feront tenir chères en proportion des charges ; 2°. en ce qu'elle accroît les moyens
 „ des riches, qui , malgré cela n'en paient pas mieux ; 3°. en ce qu'elle occasionne
 „ une concurrence entre eux , qui , par son effet , fait monter la denrée. Or , cette
 „ cause, jointe aux fortes taxes, qui en haussent encore le taux, sont nuisibles à
 „ ceux dont le revenu est borné , ou dont l'existence dépend d'un travail pénible & journalier, parce que la main d'œuvre ou tous autres gains, ne sont pas proportionnés à la cherté du nécessaire. „

“ Dès-lors , & par la même raison incon-

* 15 Mars
1784. P. 421.

* 15 Mars
1785. P. 395.

testable, que le prix des denrées n'est que
 le signe représentatif de la quantité du nu-
 méraire, & qu'elles ne sont, plus ou moins
 cheres, qu'autant qu'il y a plus ou moins d'ar-
 gent, c'est donc un mal qu'il soit trop abon-
 dant, puisque l'ouvrier ne gagnant mal-
 heureusement pas plus, quand il est abon-
 dant, que quand il est rare, n'a point
 dans ce premier cas, les quatre sols répon-
 dant à un sol dans le dernier. S'il les avoit,
 il seroit fort indifférent pour lui & pour
 tout le monde, que l'argent fût abondant
 ou non, puisque si la progression avoit
 lieu, il auroit toujours son nécessaire, qu'il
 n'a très-souvent point dans les pays riches,
 tandis qu'il vit physiquement dans ceux
 qui sont pauvres; pauvres comme nous
 l'entendons, à cause qu'il n'y a pas de
 numéraire en quantité, mais où l'indigent
 est pourtant moins à plaindre que dans
 les villes où regne l'opulence.,,



Le mot de l'énigme latine est *calceus & crepida* (le foulier & la pantoufle). Le
Soleil est le mot de l'énigme françoise.

*Quoique faite pour le repos ,
 Je n'annonce que les alarmes ;
 Pour quelqu'un aurois-je des charmes ?
 On me hait autant qu'Atropos.
 Mon séjour fait verser des larmes ,
 Bien qu'il mette à l'abri des maux.
 Frêle réduit d'un insensible ,
 Hélas ! une mere inflexible ,
 Dont je suis le triste produit ,
 Nous reçoit & puis nous détruit.*

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 13 *Septembre*). Depuis le peu de changement, qui est survenu dans l'administration ottomane, à l'occasion du carême turc, il n'y en a pas eu d'autre, que celui de la nomination de Melek-Mehemed bacha, qui étoit gouverneur de la Morée, au commandement de la forteresse de Bender : mais, comme l'échange pourroit ne lui pas être favorable quant aux revenus, quelque importante que soit la forteresse, qui lui a été confiée, la Porte lui a permis, par grace spéciale de conserver en même tems, comme une espèce d'appanage, le gouvernement très lucratif d'Adena. Celui de la Morée a été donné à Jussuf-Aga, qui avoit été jusqu'à présent Kiaya, ou lieutenant du capitan-bacha ; & en même tems il a été élevé à la dignité éminente de bacha à trois queues. Ce Jussuf-Aga jouit de toute la confiance du grand-amiral, qui néanmoins ne se trouvoit point à Constantinople lors de sa nomination : il étoit allé faire dans cet intervalle l'inspection de quelques forteresses, qui se construisent dans un des golfes de la Mer-noire. Un autre changement remarquable est celui, qui vient d'avoir lieu

I. Part.

A a

par la mort d'Arabzade-Effendi : lors de la dernière révolution dans le ministère , qui coûta la vie à son prédécesseur , il avoit été élevé à la dignité de Mufti : mais , pendant deux mois qu'il l'a occupée , sa santé a toujours été chancelante ; & il est mort ces jours derniers. Le choix du Grand-Seigneur pour le remplacer est d'abord tombé sur Durizade-Arif-Effendi , ci-devant Cadileskier ou chef des gens-de-loi de Romélie , frère du Durizade Mehemet-Effendi , qui étoit Mufti lors de la dernière révolution , peu après laquelle il mourut précipitamment en exil , & à qui Arabzade-Effendi avoit succédé. Ainsi l'on voit que la disgrâce de ceux qui furent déposés à cette époque , & de leurs proches , n'a pas été si complète ni si durable qu'on l'avoit présumé.

L'on ne s'apperçoit point , qu'il soit actuellement question de négociations avec les deux cours impériales. Cependant il n'est plus douteux , que ces cours n'aient conclu un traité d'alliance avec la république de Venise. On assure que ces trois alliés ont des intentions très-hostiles contre cet empire. Une des conditions à la charge de la république de Venise est , qu'elle augmentera ses forces par terre & par mer , afin que dans l'occasion elle soit en état de faire une guerre offensive & défensive. Ceci s'explique très-bien par l'activité qu'on remarque depuis quelques mois , à Venise , soit dans la levée des troupes de terre , soit dans la construction de vaisseaux de guerre.

Le gouverneur de Jannina & de Delphina ,

ne respectant qu'autant que cela lui convenoit les ordres de la Porte, a été démis, il y a quelques mois, de son gouvernement; obligé de quitter sa résidence de Jannina, il s'est replié sur Delphina; lieu de son second gouvernement; où, pour tirer vengeance de cet affront, il a conclu un traité secret avec Mahmoud-bacha, qui de retour de son expédition contre les Monténégrins, s'est uni à lui. Ils marchent maintenant ensemble à la tête de 50 mille hommes, dans le dessein d'attaquer Court bacha, chargé par le ministère de lui annoncer son expulsion du gouvernement. Court bacha ne se trouvant pas assez fort pour résister à cette armée, en a donné connoissance à la Porte, qui lui a expédié les secours nécessaires. En attendant, on a déjà appris que l'ex-gouverneur de Jannina a dévasté une partie du territoire de son adversaire, & l'on craint que les deux chefs des rebelles ne causent par leur union beaucoup de tort à la Porte.

On a reçu la nouvelle que l'escadre de Russie sur la Mer-noire, composée d'un vaisseau de ligne & de 12 frégates, a achevé sa croisière le long des côtes. Cette escadre est repassée devant Synopé, & il est à croire qu'à son retour dans le port de Sebastopolis, en Crimée, elle recommencera une autre croisière. Elle sera composée alors de trois vaisseaux de 74, de deux autres de même force, qui viennent d'être achevés, l'un à Cherson, l'autre à Sebastopolis, de 15 frégates de 36 à 40 canons; & de 4 à 5 cutters.

Jusqu'ici, l'ambassadeur de Venise n'a fait aucune démarche ministérielle vis-à-vis la Porte; il s'est uniquement informé si l'expédition de Mahmoud-bacha contre les Monténégrius a été faite par ordre du gouvernement, mais il n'a point encore obtenu de réponse à cet égard. — On ne fait quelle confiance donner au bruit qui court, que le capitán-bacha est enfin venu à bout de son grand projet, celui de venger la patrie de l'affront de son traité avec la Russie du 9 Janvier 1784. Il a décidé, dit-on, le divan à revendiquer la Crimée.

La tranquillité publique, troublée depuis quelque tems à Belgrade, n'est pas encore rétablie : dernièrement le chef des séditieux, Kara-Hassan, tenta de pénétrer dans la ville avec 400 hommes; ce qui lui réussit. Le bacha ordonna aussitôt de fermer toutes les portes. On sonna l'alarme, chacun prit les armes, & il s'ensuivit un combat vif & sanglant. Plus de 100 combattans restèrent sur la place de part & d'autre, un plus grand nombre furent blessés; 25 hommes du parti de Kara-Hassan furent faits prisonniers, le reste mis en fuite; & au milieu de cette confusion, le chef des rebelles fut assez heureux pour échapper à la vengeance des habitans.

Un certain Scheik-Mansur, prophète, général d'armée, & tout ce qu'on veut, s'est formé un parti considérable dans l'Arabie-heureuse, & dévaste cette belle province.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 24 Septembre).
Le comte de Görz, ministre du Roi de Prusse, a fait ces jours derniers à notre cour la communication officielle du traité de confédération, conclu par le Roi, son maître, en qualité d'Eleeteur de Brandebourg avec les Eleuteurs de Saxe & de Hanovre, pour le maintien de la constitution germanique : il lui a été remis quelques jours après par le premier ministre une réponse conçue en ces termes. *J'ai mis sous les yeux de l'Impératrice la déclaration confidentielle, que vous avez été chargé de me communiquer par ordre de votre cour. S. M. Impériale, très-sensible à cette attention de S. M. le Roi de Prusse, ne croit pouvoir mieux répondre à une pareille ouverture, qu'en lui avouant avec la franchise qu'elle est accoutumée de témoigner en toute occasion à son ami & à son allié, que ne voyant point la constitution germanique menacée de quelque danger, & la croiant suffisamment garantie par les traités de Westphalie & de Teschen, aussi bien que par les assurances solennelles, qu'elle vient de donner en même tems que l'Empereur, elle a de la peine à se persuader, que l'association formée, qui pourroit si aisément répandre de la méfiance entre les Etats eux-mêmes, puisse contribuer à consolider davantage le maintien de la constitution & de la liberté des Etats d'Allemagne.*

Le prince Potemkin a été nommé directeur-suprême de la marine impériale sur la Mer-noire. Il a été nommé à cette fin amiral de cette Mer. Cette nouvelle dignité le rend absolument indépendant de l'amirauté. Il est seulement obligé de rendre compte de tems en tems à Monseigneur, le Grand-Duc, qui est grand-amiral de Russie ; mais il n'est directement responsable qu'à S. M. l'Impératrice. — La somme assignée au prince Potemkin pour les dépenses à faire par rapport à la marine de son département, est portée par quelques uns à 6, & par d'autres à 5 millions de roubles. Cependant il doit l'employer de façon, qu'une partie en soit appliquée aux fabriques & aux nouveaux établissemens qu'on se propose de former sur la Mer-noire, principalement à Cherson.

Il se confirme que les Tartares qui habitent le Caucase & les environs ont de nouveau attaqué les postes avancés des Russes, mais que ces derniers ayant été secourus à tems, ont arrêté l'irruption, & que les Tartares ont été mis ensuite en déroute totale.

— La flotte commandée par l'amiral Kruse a été passée en revue ces jours derniers & congédiée. Les officiers qui y ont fait le service, se plaignent en général de l'inexpérience des équipages composés pour la plupart de recrues.

P O L O G N E.

V A R S O V I E (le 3 Octobre). Le ministre

1. Novembre 1785.

359

de Prusse a notifié à notre cour le traité conclu sous le nom de *confédération germanique*.

- La fameuse foire du Lowicz a commencé le 21 du mois dernier. Elle est très-brillante, puisque le Roi & le prince-primat, son frere, l'honorent de leur présence. Le nombre des magnats polonois qui s'y trouvent, est très-considérable.

Les deux princes de Moldavie & de Valachie sont très-irrités l'un contre l'autre. Le dernier pensoit que le premier seroit déposé de sa dignité; mais le prince de Moldavie a su, au moyen de son argent, se faire des amis & des protecteurs.

E S P A G N E.

MADRID (le 28 Septembre). Le comte d'Expilly, qui a été chargé de négocier la paix avec les Algériens, s'étant rendu à St. Ildefonse, a eu l'honneur d'y baiser la main du Roi; & il se dispose à retourner incessamment à Alger pour mettre la dernière main à ses négociations. — Sa Majesté a conféré le gouvernement militaire & politique de Barcelone au maréchal-de-camp Don Alexandre Arroyo, gouverneur de Lerida; celui de la Vera-Cruz au brigadier Don Bernardo Troncoso, & celui de la Province de la Louisiane à Don Estevan Miro, colonel du régiment fixe de cette colonie.

La frégate-courrière, le Roi, est entrée à la Corogne ces jours derniers venant de Monte-

video : elle a apporté, outre 4900 cuirs & plusieurs autres effets, une somme de 900,392 piaftres en especes. La frégate, l'aimable-Marie-Rose, partie de la Havane le 8 Juillet & entrée le 1 du courant à St. Andero, étoit chargée de 1172 caiffes de sucre; 27,649 piaftres fortes, & 540 quintaux de bois de teinture.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 16 Septembre). Les troupes de terre n'étant point complètes à beaucoup près, le ministère a expédié des ordres au lieutenant de police de recruter, & en conséquence ce magistrat est actuellement occupé à faire enlever les personnes fans aveu qui font en état de servir. Sur 39,000 hommes, qui font le pied ordinaire de l'état militaire, il manque au moins 10,000 individus.

D A N N E M A R C K.

COPENHAGUE (le 7 Octobre). M^r. le baron de la Houze, ambassadeur de France près de cette cour, est arrivé en cette capitale; M^{de}. son épouse y est attendue le printems prochain. — On a lancé à l'eau, en présence de toute la cour, un vaisseau de 74 canons, appelé l'*Etoile polaire*. — Nous apprenons de Stockholm que l'isle de St. Barthelemi a été déclarée port-franc.

I T A L I E.

R O M E (le 2 Octobre). Vers la fin du

mois dernier il est arrivé de France en cette capitale deux couriers, l'un à la cour, l'autre au cardinal de Bernis; ce dernier envoia d'abord d'Albano, où il fait actuellement son séjour, demander audience à S. S.; on le vit arriver peu après. La conférence secrète qu'il eut avec le Sr. Pere fut très-longue; c'est en conséquence qu'il a été tenu en présence de S. S., une congrégation particuliere, formée des cardinaux Buoncompagni, Albani, Boschi, Borromée, Joseph Doria & Negroni. Mgr. Campanelli s'y trouvoit en qualité d'auditeur. Quoiqu'on garde le secret le plus inviolable sur l'objet de cette congrégation, on fait pourtant qu'elle a été relative au cardinal de Rohan, & qu'après une longue discussion, les Eminences susdites, ont déclaré, que ce Prélat ne pouvoit être jugé que par S. S., & le sacré college (auxquels il a été appelé) ou par une délégation apostolique, nommée par le Souverain Pontife; n'y ayant pas d'autre juge compétent, pour les premieres charges de la hiérarchie ecclésiastique, après le Souverain de Rome.

Le Pape voulant animer & encourager de plus en plus dans ses Etats l'activité & l'industrie, & particulièrement augmenter les travaux de la nouvelle fabrique de cotonade, de demi-cotonade, de basin & autres étoffes semblables; & desirant d'ailleurs procurer un plus grand débit des productions de cette nouvelle fabrique, s'est déterminé à augmenter de 24 écus à 60 la taxe qu'on paieoit ci-

devant pour cent de toutes les mêmes marchandises venant de l'étranger, & de toutes les denrées propres à les fabriquer.

TURIN (*le 30 Septembre*). La Reine, qu'une maladie douloureuse affligeoit depuis plusieurs mois, est morte le 19 au château de Montcallier, à 7 heures 6 minutes du soir, dans la 56^me année de son âge, étant née le 17 Novembre 1729. Les vertus rares, que Sa Majesté a fait éclater pendant tout le cours de sa vie, son courage & sa patience à supporter ses douleurs aiguës, ne peuvent qu'ajouter aux regrets & à l'admiration des peuples qui viennent de la perdre. Le 20, le corps de Sa Majesté a été apporté ici, au palais du Roi, & exposé ensuite, pendant trois jours, dans sa chapelle ardente; le 24, le transport s'en est fait avec grande pompe, & l'inhumation a été faite à Supergue, sépulture des princes de la Maison royale. La cour a pris le deuil pour six mois.

NAPLES (*le 28 Septembre*). Depuis quelques semaines nous jouissons de la satisfaction de revoir dans nos murs nos augustes Souverains. L'avant-garde de l'escadre du Roi entra dans la rade le 7 de ce mois à quatre heures, & fut bientôt suivie du vaisseau que montoient L. M.

Le baron de Talleyrand, ambassadeur extraordinaire & ministre plenipotentiaire de France, a remis ses lettres de créance au Roi; & la baronne de Talleyrand a eu l'honneur de faire sa cour à leurs Majestés.

Les corsaires algériens continuent de troubler notre commerce avec la plus grande audace. — Un navire vénitien revenant de Trieste richement chargé, a malheureusement péri proche de Capri, mais l'équipage s'est sauvé.

VENISE (le 1 Octobre). Le courrier que la république avoit dernièrement expédié à Constantinople, chargé pour la sublime Porte de dépêches contenant le détail de l'attaque & des dommages causés dans la Dalmatie vénitienne par le bacha de Scutari, est de retour depuis quelques jours. Le divan, à ce qu'on assure, désapprouve la conduite du bacha, & donnera à la république une satisfaction convenable. Cependant ce bacha, lorsqu'il a violé le territoire de la république, n'avoit point, dit on, des intentions hostiles; il se proposoit d'aller soumettre les Monténégrins. Pour parvenir jusqu'à eux, il falloit passer sur nos terres, & demander la liberté du passage; il ne s'est point soumis à cette formalité, parce qu'il a vu un Vénitien nommé Hannibal-Stiepan-Mali, à la tête de l'armée ennemie qui venoit lui faire tête. Quoiqu'il en soit de ces détails, le sénat a rendu un décret qui ordonne à tout sujet, de quelque rang & condition qu'il soit, de chercher à se rendre maître de la personne de cet Hannibal-Stiepan-Mali, & promet 10,000 ducats de récompense à quiconque le lui livrera. Ce décret a été publié à son de trompe, & affiché aux lieux accoutumés, ainsi que dans toutes les villes du domaine de la république.

Il se répand ici une nouvelle fort agréable, mais qui demande confirmation. Cette nouvelle porte, que le chevalier Emo a fait une descente sur la côte de Suse, & qu'à la tête des soldats de sa flotte, il a surpris cette ville & s'en est emparé après avoir éprouvé la plus vive résistance de la part des habitans, dont la plus grande partie a perdu la vie: de notre côté il y a eu 50 Esclavons de tués. Ce que nous savons de certain, c'est que l'escadre du chevalier Emo, renforcée par l'amiral Querini, est partie le 6 du mois dernier de Trapani, où elle mouilloit depuis quelque tems, pour aller recommencer les hostilités contre la régence de Tunis. On prétend que le Dey a fait faire de nouvelles propositions à notre sénat par le canal du consul vénitien resté à Tunis, & qui est son médecin; mais que, dans le cas où elles ne seroient point acceptées, il se dispose à la plus vigoureuse défense. Il a déjà fait établir à cet effet de nouvelles batteries & construire 12 barques canonieres.

MODENE (le 1 Octobre). On a affiché & rendu public un décret souverain par lequel le tribunal de la Ste. Inquisition a été supprimé; mais S. A. a pris de si bonnes précautions que cette suppression n'encouragera pas beaucoup les libertins & les philosophes du jour. Par cette déclaration suprême tous les évêques & autres ordinaires auxquels est confiée & commise la direction spirituelle de tous les habitans & sujets de l'Etat ont été spécialement chargés de

remplir toutes les fonctions de ce tribunal avec la même autorité & les mêmes prérogatives dont jouissoient les susdits inquisiteurs. En conséquence de quoi il leur est expressément enjoint comme étant ceux à qui appartient véritablement de droit & de raison la connoissance & l'inquisition de toutes choses contraires à la sainteté de la doctrine de la religion catholique de veiller avec tout le zèle & l'attention qui conviennent à leur caractère, à ce que la vénérable & sainte religion, se conserve dans la plus grande pureté; enfin d'avoir la plus grande attention qu'aucun hérétique ou personne suspecte de l'être, ou quelque novateur que ce soit, ne profane ou ne souille la sainte Eglise confiée à leurs soins pastoraux, par aucunes maximes scandaleuses, pernicieuses, contraires aux saints dogmes de la religion chrétienne & tendantes à la transgression ou bouleversement des sages usages reçus & établis, ou à la ruine spirituelle des peuples.

Par le même décret on promet aux évêques susdits & à tous autres ordinaires de leur donner en toute occasion & autant de fois qu'ils le requerront toute l'assistance nécessaire & l'appui possible, pour que, dans le cas que leurs pieuses & salutaires remontrances, & toutes les peines spirituelles qu'ils auroient pu imposer, n'eussent pas produit ou ne produisissent pas tout le bon effet qu'on en devoit attendre, ils se trouvassent par ce moyen en état de couper pied & d'arrêter toutes sortes de scandale en fait de religion,

gion, & de punir exemplairement tous ceux qui auroient la témérité de répandre soit de vive voix ou par écrit de détestables maximes opposées à la vérité & pureté de la religion chrétienne. (a)

* 1 Aout
1782. P. 517.
— 15. Fév.
1785. P. 283.

PARME (le 1 Octobre). On se souvient d'une troupe de comédiens enlevée, il y a quelques années par un corsaire de Barbarie *, il vient d'arriver un accident bien plus fâcheux à celle qui est partie dernièrement pour Venise avec la barque ordinaire de Turin. Quand elle fut proche de Plaisance, la plupart ennuyés de la longue marche de la barque, & pressés d'arriver à Plaisance pour y voir la comédie, prirent un petit bateau & eurent l'imprudence de ne pas prendre un batelier & de vouloir voguer par eux mêmes, prenant le Pô pour une mare. Au premier moulin le bateau s'embarassa dans une corde, & par répercussion le domestique du comédien Thomaso Crandi tomba dans le Pô. Tous les autres coururent promptement pour secourir celui qui étoit tombé; mais le bateau étant naturellement

(a) Il est constant qu'avec de telles mesures, soutenues avec fermeté & persévérance, le tribunal de l'Inquisition devient parfaitement inutile; mais ceux qui sont dans le cas d'attirer l'attention de ce tribunal (& qui sont les seuls qui s'en plaignent) ne s'accommoderont guère mieux de la juridiction des évêques lorsqu'elle sera munie des secours nécessaires pour arrêter les progrès du vice & de l'erreur. 1 Aout 1785, p. 527.

1. Novembre 1785. 367

rellement tout le poids du même côté, le fit tourner, & tous tomberent dans l'eau. Ceux qui savoient nager, tels que le domestique, un nommé Fiafro & un autre se sauverent; mais tous les autres se noierent.

ANGLETERRE.

LONDRES (le 11 Octobre). Le 30 du mois dernier, le Roi étant en son conseil, rendit une proclamation, conçue en ces termes.

GEORGE ROI.

Attendu que les chambres du parlement sont ajournées au 27 d'Octobre prochain; nous, jugeant qu'il n'est pas nécessaire, qu'elles siègent à ce tems-là, avons, de l'avis de notre conseil privé, jugé à propos de publier cette proclamation royale de notre part, déclarant & publiant, que c'est notre vouloir & plaisir, que notre parlement soit prorogé le dit 27 Octobre prochain jusqu'au jeudi 1 Décembre suivant; & nous déclarons ici par la présente, qu'il sera fait par proclamation notification requise du tems, où notre parlement se rassemblera & siégera pour l'expédition des affaires, afin que les membres des deux chambres puissent régler les affaires en conséquence.

Donné en notre cour à St. James, le 30 Septembre 1785 & la 25^e. de notre regne.

On croit que, d'après ce nouvel arrangement, les deux chambres ne seront convoquées que vers le 20 Janvier prochain, à moins qu'il ne survint quelque événement imprévu, qui en exigeât la convocation avant cette époque.

Le 1 de ce mois, avant que L. M. se fussent

sont rendues au cercle à St. James, le lord George Gordon se présenta au palais de Buckingham, où il fit demander une audience du Roi; après avoir attendu quelque tems, sa seigneurie reçut cette réponse : “ *Le nom*
„ de lord George Gordon ne doit pas être
„ mentionné au palais de Buckingham. ”

Le duc de Dorset retournera incessamment à son ambassade à la cour de France & le comte d'Adhemar reprendra aussi bientôt les fonctions de son ambassade en cette ville; ce qui fait croire qu'il y a des affaires importantes entre les deux cours, indépendamment de celles de leur commerce réciproque.

— On assure, que le ministère de France, qui a réussi à applanir les difficultés entre l'Empereur & les Etats-généraux, s'occupe dans ce moment du soin de concilier les différens, que la ligue germanique a fait naître. On ajoute même, que toutes les apparences sont pour le succès de cette glorieuse entreprise. Il s'agit cependant de bien grands intérêts entre deux puissans Souverains, puisqu'il est question de faire renoncer solennellement l'Empereur à tout échange, & de la création d'un neuvième Electeur; création, qui doit influencer nécessairement sur l'élection d'un Roi des Romains.

Un officier arrivé tout récemment de Cadix, nous apporte la nouvelle alarmante, que S. M. Catholique est dans l'intention de défendre l'importation de toutes sortes de marchandises angloises dans ses Etats en Europe, Asie, Afrique & Amérique. — Les Américains

1. *Novembre 1785.* 369

Américains avoient fait un éloge trop pompeux de la mine d'argent qu'ils ont découverte chez eux. On est maintenant plus instruit. On sait à n'en pouvoir douter, que les entrepreneurs craignent que cette mine si riche ne leur fournisse pas seulement de quoi couvrir les fraix de leurs opérations. —

Le gouverneur françois de l'isle de Gorée ; sur la côte d'Afrique ; a fait des démarches hostiles, vers les établissemens anglois, sur le fleuve de Gambie, contraires au traité de paix entre les deux couronnes. M^r. Hailes, notre ministre à Paris, en ayant porté des plaintes au ministère de France, on a d'abord désavoué les procédés de ce gouverneur, en déclarant qu'il n'étoit aucunement autorisé à faire les démarches en question ; & qu'il lui seroit aussi-tôt expédié des ordres positifs de se défaire de toute conduite qui s'écarteroit de la teneur des stipulations du traité de paix. Ainsi cette affaire n'aura aucune suite. —

Suivant les dernières lettres reçues de Hanovre, notre armée en ce pays est forte de 15,000 hommes, sans compter 4 régimens de garnison & 5 de milice.

P A Y S - B A S .

LA HAYE (*le 19 Octobre*). Il est difficile aujourd'hui de rien affirmer pour ou contre la ratification définitive des articles préliminaires : ce qu'on avoit à peu près prévu est arrivé ; c'est-à-dire, qu'une grande partie des provinces confédérées trouveroit infiniment dures

I. Part.

Bb

& désagréables les conditions connues. La province de Zélande a hautement protesté, & quelques autres envisagent (dit-on) cette affaire sous le même point de vue, de sorte qu'il s'en faut encore de beaucoup que la pacification soit bien assurée. On apprend d'un autre côté, que l'Empereur n'a point expressément interrompu la marche de ses troupes. Il est vrai que S. M. I. n'ayant pas encore reçu l'avis de la signature en question, n'étoit point censée devoir rien changer à ses dispositions, & que depuis, en supposant que la nouvelle lui en soit parvenue, d'autres projets, peut-être relatifs au Roi de Prusse, peuvent fort bien avoir engagé Sa dite Majesté Impériale à faire continuer la marche, pour n'en pas perdre inutilement les frais. Cela est même d'autant plus probable, qu'on sait à n'en pas douter, que les troupes prussiennes du côté de Wesel, &c, sont tenues prêtes à tout événement. On ne peut lire que fort obscurément dans tous les événemens qui semblent se préparer : mais tout annonce que le repos de l'Europe, conservé si péniblement jusqu'à ce jour, ne tient, pour ainsi dire, qu'à un fil, & que tout dépend peut-être de la manière dont se termineront les délibérations des Etats-généraux sur la ratification de l'accommodement, si diversement apprécié par les membres qui tiennent en main l'administration des affaires de la république.

Voici la résolution prise le 29 du mois dernier par la province de Zélande.

1. Novembre 1785. 371

A été trouvé bon & arrêté d'approuver la conduite de M. le député-ordinaire de cette province, qui a assisté au comité des Etats-généraux pour les affaires étrangères, spécialement pour ce qui regarde les annotations, qu'il a faites contre les résolutions susdites de L. H. Puissances, pour conserver le droit & la libre délibération de cette province ; & d'écrire de plus à M. le député susdit pour le charger de déclarer :

„ Que, par des avis détaillés en date des 4 Mai & 12 Septembre de l'année courante, L. N. P. ont exposé aux confédérés avec toute la circonspection, mais en même tems avec toute la franchise possible, les raisons, qu'elles avoient d'être inquiètes du pied vague & préjudiciable, sur lequel ces négociations se poursuivoient ; & qu'en même tems elles ont insisté sérieusement, que la cour de France, d'après les conseils de laquelle la république s'étoit conduite dans toute cette affaire, fût enfin priée aujourd'hui, à une époque où la condescendance de la république avoit été portée à son comble, de se déclarer finalement, jusqu'où S. M. Très-Chrétienne seroit disposée à soutenir la république, tandis que L. N. P. se sont offertes avec sincérité, au cas que toutes les démarches pacifiques se trouvaient infructueuses, & que la république fût forcée à défendre son honneur & ses droits par la voie des armes, à ne rien omettre de la part de cette province de ce qui seroit en son pouvoir, pour contribuer à conserver la liberté & l'indépendance de l'Etat, & pour sacrifier, dans une conjoncture aussi critique, tout ce qu'on pourroit attendre d'un fidele confédéré : „

„ Que ce non-obstant la pluralité des confédérés (si dans cet état des délibérations l'on peut dire que trois provinces fassent une pluralité) en mettant de côté les justes réflexions & les raisons de cette province ; a jugé à propos de donner des instructions ultérieures à Mrs. les ambassadeurs à Paris ; instructions, lesquelles le député de cette

province s'est trouvé obligé de contredire : mais qu'en confrontant ces instructions mêmes avec les articles préliminaires, qui ont été signés, l'on trouve une différence remarquable ; de sorte qu'on paroît devoir conclure de deux choses l'une, ou que Mrs. les ambassadeurs ont de beaucoup excédé leurs pouvoirs, ou qu'ils doivent avoir eu des ordres secrets, qui sont encore inconnus à L. N. Puissances : »

« Que, sans entrer en d'amples détails à ce sujet, L. N. Puissances remarqueront seulement, que L. H. Puissances, en laissant le différend sur la somme d'argent demandée & offerte à l'arbitrage de S. M. Très-Chrétienne, l'ont fait dans l'attente, que cette somme serviroit à éteindre toutes les prétentions, formées par S. M. Imp. à la charge de la république, & à en transiger finalement, de quelque chef que ces prétentions pussent résulter : Que L. H. Puissances ont aussi déclaré ultérieurement, par leur résolution du 17 Septembre, qu'elles laissoient à l'arbitrage de S. M. Très-Chrétienne, s'il falloit donner plus que la somme offerte de 5 millions de florins de Hollande ou moins que la somme de 8 millions d'Empire, & combien plus ou moins : Qu'en outre L. H. P. ont annexé toutes leurs condescendances à l'attente, que S. M. Imp. seroit disposée à une obligation réciproque de ne point ériger des forts ou des batteries sous le canon des forteresses, qu'on possède actuellement de part & d'autre, & de démolir ceux qui s'y trouvent déjà ; de plus à reconnoître la souveraineté de L. H. Puissances (qui, à proprement parler, est la Souveraineté de la province de Zélande), sur la rivière de l'Escaut depuis les limites de la Flandre jusqu'à la Mer ; à renoncer, sans aucune réserve, à toute prétention sur les villages & districts y dénommés & en général à tous les domaines de la république ; qu'on stipuleroit aussi ultérieurement & plus expressément la cessation de toute navigation, pour aller des Pais-bas aux Indes-orientales, ou pour en

revenir, en conformité de l'art. V. du traité de Vienne ; enfin l'obligation de tenir fermés, du côté de L. H. Puissances, l'Escaut ainsi que les canaux du Sas, du Swin, & les autres, conformément à l'article XIV. du traité de Munster : ”

“ Que cependant l'on ne trouve rien de ces conditions, dans l'attente desquelles L. H. P. en sont venues à de si grandes condescendances, dans les préliminaires, qui ont été signés, si ce n'est pour autant qu'à l'égard de quelques-unes l'on a stipulé le contraire : que pour ces raisons L. N. P. ne peuvent se mêler en rien des ratifications des susdits préliminaires ; mais qu'elles laissent toutes délibérations sur ce sujet, ainsi que toutes les suites, qui doivent en résulter au dam sensible de la république, pour le compte des provinces, qui par leur direction dans ces négociations ont donné lieu à des stipulations si onéreuses, où qu'on pourroit regarder comme y ayant donné leur approbation. ”

M^r. de Maillebois est décidément nommé gouverneur de Breda : cela cadre on ne peut mieux avec la résolution prise en dernier lieu, de ne confier à aucun étranger des emplois & grades supérieurs, tant dans la politique que dans l'état militaire ; mais celui qui fait la loi peut bien la défaire, & nous ne sommes plus dans ces tems, où quiconque proposoit une loi nouvelle, devoit se présenter en public avec une corde au cou, pour être étranglé, si la nouvelle loi n'étoit pas reconnue universellement juste, & absolument nécessaire.

Quant aux intérêts particuliers de la maison statthoudérienne, dont l'illustration est si étroitement liée à la prospérité de l'Etat, il paroît que dans la plupart des provinces,

on les envisage d'un œil beaucoup plus favorable qu'on ne l'a fait depuis quelques années. Voici la lettre que le Roi de Prusse a écrite à ce sujet aux Etats-généraux.

*Hauts & Puissans Seigneurs, particulièrement
bons amis & voisins &c.*

« Nous FRÉDÉRIC &c. Après avoir communiqué à V. H. P. nos inquiétudes & intentions, dans notre lettre fort détaillée du 29 Février de l'année dernière, touchant la position désagréable où se trouve depuis quelque tems le seigneur Statthouder-héréditaire, Prince d'Orange & de Nassau; & après avoir reçu à ce sujet de la part de V. H. P., par leur réponse du 31 Août de la même année, des assurances si satisfaisantes sur cette affaire, nous avions espéré que ces circonstances n'auraient plus existé, mais au contraire que le dit seigneur Statthouder-héréditaire auroit été laissé tranquille dans l'exercice des prérogatives qui appartiennent & compétent incontestablement à sa dignité de Statthouder-héréditaire. Mais ayant été informé du contraire, & ayant reçu même des avis très-défavorables de quelques-unes des provinces de V. H. P., nous nous sommes déterminés à expédier aux seigneurs Etats de la province de Hollande & de Westfrise la lettre insérée ci-jointe par copie. Convaincus, autant que nous le sommes de l'équité de V. H. P., & de leur affection pour la maison d'Orange & de Nassau, affection qu'elle a méritée dans tous les tems de la part de tous les Etats des Provinces-unies, nous prions par la présente V. H. P. très-instamment, en qualité de voisin & d'ami, qu'elles veuillent bien s'interposer dans les événemens désagréables actuels, & s'adresser avec zèle, tant aux Etats de Hollande & de Westfrise, qu'à ceux des autres provinces, où besoin sera, pour que le seigneur Statthouder-héréditaire jouisse paisiblement des droits, qui lui appartiennent héréditairement, que ceux qui lui ont été ôtés lui soient rendus,

1. Novembre 1785.

375

aus, & qu'une parfaite & heureuse harmonie soit rétablie. Nous recommandons donc, de la manière la plus sérieuse, à V. H. P. le bien-être & les intérêts du seigneur Statthouder-héréditaire, de notre chère niece, & de leur famille, qui donne tant d'espérance; persuadés, que V. H. P. voudront bien prendre en délibération de faire considérer aux seigneurs Etats respectifs, que nous ne pouvons être indifférens au sort délagréable & non mérité, qu'éprouvent des personnes qui nous appartiennent d'aussi près; mais nous veillerons soigneusement au contraire à la conservation du bien-être dont elles doivent jouir, & à quoi nous devons contribuer autant qu'il est en nous. Pour cet effet nous offrons également notre médiation impartiale, en qualité de voisin & d'ami, & sous les meilleures intentions. Nous espérons de voir nos vœux remplis à cet égard; & dans cette attente nous renouvellons à V. H. P. les assurances de notre plus sincère affection."

Berlin, le 18 Septembre 1785.

(Signé)

FRÉDÉRIC.

(Au bas.) Finckenstein. De Hertzberg.

Une lettre adressée par le même Monarque aux Etats de Hollande & de Westfrise, est de la teneur suivante.

*Nobles & Russans Seigneurs, chers amis
& voisins.*

" Nous FRÉDÉRIC &c. Après les assurances qui nous avoient été communiquées par les seigneurs Etats-généraux des Provinces-unies, dans leur réponse du 30 Août de l'année dernière, nous nous tenions pour certains qu'on ne pensoit plus dans aucune des Provinces-unies à faire quelque infraction que ce fût à la possession & à la jouissance des droits légitimes, dévolus au seigneur Statthouder-héréditaire, Prince d'Orange & de Nassau. Notre surprise & notre regret ont donc été extrêmes, en apprenant contre toute attente, qu'on a

ôté récemment au dit seigneur Statthouder le commandement de la garnison de la Haye, lequel appartient cependant indisputablement à la dignité de Statthouder héréditaire & capitaine-général; & que les choses semblent portées à un tel point, qu'on cherche encore à le dépouiller successivement des droits les plus essentiels & les plus importants du statthouderat héréditaire, & de n'en laisser enfin subsister que le nom & l'ombre. Dans l'éloignement où nous sommes de vouloir nous mêler en rien des affaires intérieures de votre Etat libre, ni de troubler V. N. & G. P. dans l'exercice de leurs droits souverains; convaincus d'ailleurs de leur équité & de leur amour pour la justice, nous ne serons point soupçonnés dans nos intentions, en leur communiquant, que nous ne pouvons être indifférens au sort cruel d'un Prince & de sa maison, qui nous touche d'aussi près, d'autant plus que nous sommes assurés, que le seigneur Statthouder-héréditaire n'aura pas donné la moindre occasion à un traitement aussi dur & aussi peu mérité; que le dit seigneur Statthouder fait au contraire tout ce qui lui est possible pour exercer avec dignité les hautes charges qui lui sont confiées, contribuer au bien-être de l'Etat, & s'attirer la confiance & l'attachement des Etats respectifs; ce à quoi nous l'encourageons de la manière la plus forte dans toutes les occasions qui se présentent. Guidés par le vif intérêt que nous prenons à la tranquillité & au bien-être d'une république aussi respectable & notre voisine, nous prions & exhortons très-instamment V. N. & G. P., en leur réitérant tout le contenu de notre ample missive aux Etats-généraux, du 29 Février de l'année dernière, de se remettre sur un pied plus amical avec le seigneur Statthouder, de laisser de côté tout ce qui a eu lieu jusqu'ici probablement par méintelligence & précipitation, de rétablir l'harmonie primitive & la confiance réciproque, de laisser jouir le dit seigneur Statthouder de l'exercice paisible des droits & prérogatives

1. Novembre 1785.

377

qui lui sont acquis à lui & à sa maison par droit d'hérédité comme Statthouder héréditaire, capitaine & amiral-général, enfin de ne l'y troubler aucunement, & de lui restituer ce qui lui en a été ôté. »

« Que s'il plaît à V. N. & G. P. pour le bien-être de leur province de faire quelques changemens à cet égard dans l'administration des affaires publiques & intérieures, il ne leur sera pas pénible de se réunir à ce sujet avec le seigneur Statthouder, sans pour cela porter aucune altération à ses droits, tandis qu'assurément il témoignera lui-même être prêt à concourir à tout ce qui pourra être juste & avantageux pour l'Etat, lorsque V. N. & G. P. voudront seulement s'entendre avec lui à cet égard. Si par notre médiation nous pouvons y contribuer, & que V. N. & G. P. voulussent là-dessus nous accorder leur confiance, elles peuvent être assurées, que nous nous en acquitterons avec autant de zèle que d'impartialité, non-seulement comme parent de la maison d'Orange & de Nassau, mais aussi comme voisin & ami sincère des Provinces-unies. A ces causes nous engageons V. N. & G. P. de la manière la plus sérieuse de réfléchir sans prévention à tout ce qui est dit ci-dessus, & de contribuer à la satisfaction de nos desirs par une réponse favorable. Nous leur renouvelons dans cette attente tous les sentimens de l'estime & de l'amitié la plus vraie. »

Berlin, le 18 Septembre 1785.

(Signé)

FRÉDÉRIC.

(Au bas) Finckenstein. De Hertzberg.

Les réponses respectives à ces lettres sont arrêtées, & conçues, comme elles doivent l'être, en des termes très-polis; on s'y exprime de façon à désabuser le Monarque, sur l'idée qu'on lui a suggérée, comme si les Etats vouloient reprendre, ou diminuer les droits & privilèges, qu'ils ont attachés aux trois grandes charges héréditaires dans la maison d'Orange; en conséquence la médiation

du Roi de Prusse devenant inutile, les Etats en remercient S. M., & la refusent dans les termes les plus flatteurs pour le Roi.

Suivant les lettres de Nimegué, les troupes prussiennes qui se trouvent à Wezel & dans les environs, ont ordre de se tenir prêtes à marcher au premier commandement.

AMSTERDAM (le 10 Octobre). Mardi & mercredi de la semaine passée, les préliminaires, signés à Paris, par nos ambassadeurs & l'ambassadeur de la cour de Vienne, ont fait le sujet des délibérations du conseil de régence de notre ville. On apprend qu'il a été résolu par notre magistrature de consentir à leur ratification, sous certaines restrictions, & à condition sur-tout, que la république ne paiera à l'Empereur, que la somme de cinq millions, pour éteindre les prétentions que ce Monarque forme sur Maftricht & toutes les autres de quelque nature qu'elles puissent être.

ANVERS (le 15 Octobre). On parle diversément de l'Escaut. Un parti prétend qu'il reste fermé; d'autres disent qu'il sera ouvert. Et voici sur quoi ces derniers se fondent. " La souveraineté de l'Empereur sur ce fleuve
 „ jusqu'à Sastingen est définitivement recon-
 „ nue; mais l'Escaut doit perdre son nom
 „ à Sastingen; c'est là que commence la
 „ Mer. L'Empereur peut donc naviguer en
 „ pleine liberté sur son territoire; & personne
 „ ne peut trouver à redire que, de chez lui,
 „ il entre dans la Mer. „

Les régimens wallons jouiront de la paie de campagne jusqu'à la fin du courant. Mrs.

les officiers recevront les fourrages quatre semaines au-delà, afin d'avoir le tems de vendre leurs chevaux. Les régimens allemands garderont la paie de campagne jusqu'à ce qu'ils soient rendus à leur destination, & Mrs. les officiers jouiront des fourrages pendant quatre semaines au-delà. Cet arrangement paroîtroit indiquer qu'on songe à les faire partir avant l'hiver. On ne dit pas cependant qu'ils aient encore reçu d'ordre fixe.

A L L E M A G N E.

V E N N E (*le 5 Octobre*). L'Empereur partit hier dans la matinée pour St. Peeten, à la rencontre de S. A. R. Mgr. l'Archiduc Maximilien, Electeur de Cologne, qui est arrivé ici aujourd'hui, avec S. M., un peu avant midi. — S. M. a fait présent de 600 ducats au courier de la garde noble hongroise qui a apporté le 28 la nouvelle de la signature des préliminaires à Paris. Dans la soirée du même jour, M^r. le marquis de Noailles, ambassadeur de France, eut une longue conférence avec Mrs. les députés hollandais, à l'issue de laquelle ces ministres expedierent plusieurs couriers, l'un à Paris & les autres à la Haye. Il paroît que, quoique l'on soit déjà d'accord sur plusieurs points, il en reste encore de si importants à éclaircir, que leur discussion pourroit bien amener une nouvelle rupture. Cependant l'Empereur a fait suspendre l'envoi de la grosse artillerie & de plusieurs corps qui étoient en marche.

Le baron de Herbert, internonce impérial

à Constantinople, a cru devoir informer la cour de la nouvelle infraction que les Turcs ont commise en dernier lieu sur le territoire vénitien, & sur tout du point de vue sous lequel le divan l'envisage. En effet, les Turcs prétendent avoir le bon droit de leur côté, & ils s'appuient, entre autres, de l'article XII du traité de paix de Passarowitz, par lequel les deux parties contractantes s'engagent à ne construire le long des frontières aucune nouvelle forteresse ni fortification quelconque. Certainement il ne paroît pas que des casernes aient été comprises sous cette dénomination; mais comme celle de Patrowick étoit construite en pierre & qu'on devoit la ceindre d'un fossé, les Turcs prétendent qu'elle doit alors être mise dans la classe des ouvrages de fortification pros crits par le dit article.

Les préparatifs de guerre qui se continuent toujours, quoique l'on assure la paix faite avec la Hollande, ne laissent pas douter que notre cour n'ait quelque autre vue secrète que le tems seul manifestera. Il est certain qu'elle épie scrupuleusement toutes les démarches de la cour de Prusse, avec laquelle elle paroît en être au plus haut degré de refroidissement. Nous en donnerons une preuve en rapportant, que, lors du grand campement des troupes prussiennes près de Strehlen en Silésie tous les brigadiers des troupes impériales réparties en Bohême, avoient reçu, chacun en son particulier, un ordre secret, en vertu duquel tous les régimens

1. Novembre 1785.

381

autrichiens distribués dans les cercles du Bunzlav, Krudim, Czaflau & Leitmeritz devoient au premier avis du moindre mouvement de l'armée prussienne vers la Bohême, aller occuper le même camp près de Jaromirz, le long du rivage de l'Elbe, qui, lors de la guerre de 1779, faisoit le *non plus ultra* des deux armées.

Comme la cour Electorale & Royale de Saxe s'est déterminée à employer en qualité de son envoyé auprès de S. M. Impériale & Royale M^r. le baron de Schönfeld, qui étoit ci-devant revêtu du même caractère à la cour de France, S. M. de son côté a nommé son chambellan M^r. le comte ô Kelli pour remplir les mêmes fonctions à la cour de Dresde. Il paroît hors de doute, que cet ambassadeur doit s'occuper principalement du mariage du prince Antoine de Saxe avec la plus âgée des princesses de Toscane; une pareille alliance ne peut manquer de faire revivre l'ancienne intimité qui regnoit entre la Maison Impériale & celle de Saxe : mais comment concilier ce projet avec l'accession de l'Electeur à la confédération germanique ; accession qui ne peut être révoquée en doute & qui n'annonce pas de la part de la cour de Saxe des dispositions favorables envers le Chef de l'Empire ; cette contradiction ne peut sans doute s'expliquer que par une révolution subite dans les sentimens de cette cour. S. M. vient d'ordonner que tous ceux qui, par quelque raison que ce soit, s'aviseront d'attenter à leurs jours, & qu'on pourra surprendre

prendre avant l'exécution de ce détestable projet, seront mis à la maison de force, & condamnés ensuite à balaier les rues de la capitale.

* I. Janv.
1785 p. 20.

Dom Rautenstrauch (qu'il ne faut pas confondre avec un brochuraire de ce nom *) abbé de Braunau, ordre de St. Benoit en Bohême; si connu par l'influence qu'il a eue dans les réformes des séminaires, des études théologiques &c, & par certaines theses soutenues sous sa direction, est mort au commencement du voyage qu'il avoit entrepris en Hongrie pour y visiter les séminaires & autres maisons où il se proposoit d'exécuter les plans qu'il avoit conçus.

*Extrait de la gazette de Francfort, du 14
Octobre 1785 N°. 164.*

“ S. M. ayant donné, il y a quelque tems, un emploi à un ex-jésuite, les ennemis de la Société représenterent que les sentimens & les opinions d'un ex-jésuite devoient nécessairement être suspects, & que celui-ci en particulier avoit plus d'une fois parlé contre les ordres de S. M. Je fais, répondit l'Empereur, que les jésuites ne sont pas gens à se rendre aisément quand ils pensent avoir raison; & en ce point je n'ose les condamner absolument; pour celui-ci, je le connois, & je veux qu'il ait cet emploi: celui qui jamais n'a parlé contre aucune de mes ordonnances, n'a qu'à jeter contre lui la première pierre. „ Le Grand-Duc de Toscane ayant requis S. M.

L'Empereur de lui donner un gouverneur pour un de ses fils, le Monarque lui envoya une liste des sujets propres à cet emploi, dans laquelle se trouvoit un ex-jésuite. Le G. D. ayant répondu à son auguste frere, qu'après avoir reçu de sa main un ex-jésuite pour l'éducation de l'aîné de ses fils (a), il croioit ne pouvoir mieux faire que de demander un homme de la même Société pour celui-ci, le sujet nommé dans la liste reçut aussi tôt ordre de se rendre à Florence. „

BERLIN (le 4 Octobre). Les gardes du corps, les gendarmes, les hussards & les deux régimens d'infanterie de Braun & de Bornstedt sont revenus de Potzdam, où ils ont exécuté les manœuvres ordinaires. —

Il est arrivé de Wesel un secretaire de poste comme courier. Ses dépêches furent remises au baron de Hertzberg, ministre-d'état, & envoyées deux heures après à Potzdam. On expédie ici continuellement des couriers. —

Le comte Reviczki de Revisnié, ambassadeur de S. M. Impériale à notre cour, est parti pour Vienne. On ignore la cause de ce départ qui donne lieu à bien des conjectures.

(a) Joseph-Albert de Diesbach, auteur de la *Falsa Philosophia* (Turin 1777) & de beaucoup d'autres écrits publiés en faveur de la religion. Il s'est fait admirer par son activité & son zele lorsqu'il étoit missionnaire en Piémont. Né en Suisse, il fut conduit par le pyrronisme protestant au sein de l'Eglise catholique, comme il le raconte lui-même dans la préface d'un de ses ouvrages.

— La cour de Londres a fait faire ici, à la réquisition de celle de Pétersbourg, une représentation touchant l'affaire de Dantzic; mais le mémoire qui a été remis à ce sujet, est conçu en termes généraux, & renferme des expressions d'estime envers notre Souverain plutôt qu'un grand degré d'intérêt pour la cause en question. — Le Roi a décoré du cordon de l'Ordre de l'Aigle-noir, le duc de Courlande : ce cordon, dont Sa M. lui a fait présent, est enrichi de diamans. S. A. R. le duc d'Yorck, est reparti de Porzdam pour se rendre à Hannovre. — L'échange de la Bavière se réveille plus que jamais. On dit qu'on n'a attendu que la conclusion de l'affaire de la Hollande, & que ce fameux échange va se déclarer incessamment sous la garantie des cours de Russie & de Versailles.

RATISBONNE (*le 5 Octobre*). L'ouverture de la diète remise au 7 du mois de Novembre prochain, paroît devoir être des plus importantes. On croit remarquer qu'en plusieurs cours il se fait des dispositions extraordinaires à cet égard. Il y a bien longtems que Mrs. les envoies n'ont été si occupés pendant les vacances. On remarque sur-tout beaucoup d'activité du côté de la cour de Mayence. M^r. le baron de Karg, qui est actuellement à Mayence, est très-souvent en conférence avec les ministres de S. A. E. A en croire les avis publics, ce seigneur se rendra à la cour de Treves avant de retourner à Ratisbonne.

FRANCFORT (*le 3 Octobre*). M^r. Blanchard

1. Novembre 1785.

383

chard élevé aujourd'hui avec son ballon, est descendu à 5 lieues d'ici. Il paroît qu'il a eu de grandes inquiétudes dans ce court voyage ; car il a jetté deux ancres pour s'accrocher, ce qui semble annoncer qu'il n'a pu réussir à descendre par les moïens employés jusqu'ici.

F R A N C E.

PARIS (le 16 Octobre). Il a été publié des lettres-patentes du Roi, données à Versailles le 29 Juillet dernier, registrées en la chambre des comptes le 2 Septembre suivant, *concernant le Timbre des quittances comptables & autres.* Ces lettres-patentes contiennent 4 articles. Un arrêt du conseil-d'état du Roi, du 28 Août dernier, *fixé définitivement & par modération le droit de marc-d'or des officiers de Justice en Corse.*

Si le ministère anglois est occupé depuis la paix à réparer sa marine délabrée par la dernière guerre, M^r. le maréchal de Castries n'est pas moins empressé à mettre la nôtre sur le pied le plus respectable. Tous les magasins, chantiers & arsenaux sont si abondamment pourvus de munitions navales de toute espèce, qu'on est obligé de préparer d'autres emplacements, pour emmagasiner celles qu'on attend par les gabarres & autres bâtimens qui reviennent du Nord. Nous avons 60 vaisseaux de ligne prêts & en état d'être armés au premier ordre. — Nous attendons avec impatience, mais en même

I. Part.

C 6

tems avec une sécurité parfaite, l'issue des affaires de Hollande & de la confédération germanique.

Le premier président & le greffier en chef du parlement se sont rendus, le 24, à St. Cloud où ils ont reçu en déclaration le désaveu de notre Souveraine, sur tout ce qui s'est passé dans l'intrigue du marché du collier. Suivant M^{re}. Tronchet, avocat du prince Louis, cette affaire fortement intriguée, une fois expliquée, l'innocence du prélat doit paroître sous le plus beau jour.

— *Depuis que les hommes sont civilisés, dit le même jurisconsulte, il n'y pas eu de qui pro quo plus remarquable.* — Le cardinal vient d'envoyer un de ses secrétaires à Londres, pour faire des perquisitions relatives au fameux collier, qu'on sait positivement avoir été vendu en détail à plusieurs joyaillers de cette capitale de l'Angleterre.

L'assemblée du clergé a terminé ses séances le 29 Septembre. Avant la clôture elle a établi une commission intermédiaire, pour s'occuper de la grande affaire de *foi & hommage*. Cette commission en rendra compte à l'assemblée, qui se réunira au mois de Juillet prochain. Les évêques l'informeront aussi des mesures, qu'ils auront prises dans leurs diocèses pour la nouvelle répartition des décimes, nécessitée par l'augmentation des portions congrues. La commission intermédiaire est composée de 4 archevêques, de 4 évêques & de quelques membres du second ordre. M^r. l'archevêque de Paris est au

1. Novembre 1785.

387

nombre des premiers. On ne sache pas, que l'assemblée ait fait des délibérations ultérieures sur l'affaire du cardinal de Rohan : elle s'en tiendra probablement aux représentations, qu'elle a adressées au Roi, & qu'elle pourra, dans la probabilité d'une issue peu favorable, regarder du moins comme une espece de protestation, qui empêchera, que cet exemple ne porte prescription à ses prétentions, s'il survenoit jamais, pour les faire valoir, des circonstances plus heureuses. — M^r. l'abbé de Bouffon part décidément pour Rome, où il doit passer deux ou trois ans, y compris son séjour dans les autres villes d'Italie. On assure qu'il ne doit pas revenir, sans un chapeau de cardinal.

On mande de Briançon en Dauphiné, que le 12 du mois dernier on y a ressenti, à environ deux minutes d'intervalle, deux secousses de tremblement de terre, précédées d'un bruit souterrain : elles n'ont causé que beaucoup d'effroi ; le dommage s'est réduit à peu de chose. On avoit observé, que depuis quelques jours la chaleur étoit plus forte, qu'elle ne l'avoit été pendant les mois de Juillet & d'Août ; que l'horizon étoit couvert de vapeurs, qui ne s'étoient dissipées que la veille, où il y eut quelques heures de pluie. Le même jour, ces secousses s'étoient fait sentir à Grenoble & dans les environs, où l'on avoit remarqué que leur direction étoit du Nord au Sud.

On apprend de Montbard que M^r. de Buffon a eu une seconde attaque d'apoplexie ;

quoiqu'elle ait été incomplète, & que M^r. de Buffon ait depuis dicté une lettre qu'on a reçue ici, elle ne laisse pas d'inquiéter, attendu l'âge avancé de cet homme célèbre.

Nous avons rapporté dans le tems, que le jeune marquis de la Maisonfort avoit offert jusqu'à cent louis à M^r. Romain pour monter à sa place dans le ballon de M^r. Pilaître de Rosier. Le marquis de Bievre, ami de M^r. de la Maisonfort, l'ayant revu pour la première fois longtems après la catastrophe, lui fit un ingénieux calembour, en lui adressant ces deux vers de la tragédie des *Horaces* :

Rendez graces aux dieux de n'être pas *Romain*,
Pour conserver encore quelque chose d'humain.

*Démonstration contre les ballons. Par Mr.
l'abbé N*** H**.*

1°. Point de nécessité.

2°. Point d'utilité.

3°. Extrême danger.

Ergò folie.

La disette des fourrages dans plusieurs provinces du royaume fait présumer qu'on sera forcé cet hiver, de présenter aux bestiaux des feuilles de brindille d'élaguage & autres nourritures extraordinaires auxquelles ils ne sont pas accoutumés. On invite & exhorte les cultivateurs des cantons où le sel est à bas prix, ce qui fait à-peu-près la moitié de la France, à asperger, avec de l'eau légèrement salée, les nourritures de leurs bestiaux; ils les mangeront avec plus d'appétit; & cet

usage prévientra une partie des maladies qui suivent ordinairement les disettes. Il seroit à souhaiter que le sel fût par-tout à un taux qui permît aux laboureurs d'en donner tous les quinze jours à leurs troupeaux, rien n'étant plus salutaire : cet usage est suivi dans tous les pays abondans en bétail. L'art vétérinaire le recommande dans la plupart des maladies, comme un excellent préservatif. Personne n'ignore que si on conduit des moutons malades ou languissans dans les pâturages le long de la mer, ils s'y rétablissent & s'y engraisent très-promptement lorsque la maladie n'est pas trop avancée.

Toujours occupé à multiplier les voies de communication dans toute l'étendue du royaume par le moyen des canaux, le gouvernement se propose d'en faire ouvrir un qui commencera au-dessus de l'endroit où le Rhône se perd & qui viendra aboutir à ce fleuve auprès du bourg de Lucet à deux lieues ou environ du rocher, dessous lequel s'étant perdu, il ressort & coule tranquillement pour devenir navigable. Ce même fleuve en quittant le lac de Geneve, serpente en torrent sur des rochers aigus, & il est impossible d'y naviguer par rapport au danger de ces recifs. L'auteur du canal se propose d'établir une écluse placée à travers du fleuve, solidement construite, un peu au-dessous de l'ouverture du canal, & s'élevant à 30 pieds au-dessus du niveau actuel du Rhône, qui devant s'accumuler pour franchir cette limite, couvrira de ses flots abon-

dans toutes les pointes funestes qui ont empêché jusqu'à ce moment qu'on ne hasardât sur ses eaux impétueuses la plus légère nacelle. On se propose également de continuer sur le lac de Geneve le canal qui doit joindre à Iverdun le lac de Neuf-Chatel. Ces deux entreprises ne devront pas coûter plus de 2 millions, somme bien modique en comparaison de l'utilité qu'on en pourra tirer.

On voit ici un petit écrit touchant la cause de la rareté de l'argent en Europe. " Depuis la découverte du nouveau monde, l'argent monnoié s'est prodigieusement accru. L'habile patriote espagnol Uchtariz, fait monter à 6000 millions de pesos ce que sa nation en a introduit en Europe. (Un pesos est une monnoie d'Espagne, du prix d'un écu de banque). Les Hollandois n'affectionnent tant le Japon, que parce qu'ils en tirent beaucoup d'or & d'argent. Il y a dans toute l'Europe & jusqu'au fond de la Sibérie, des mines qui peuvent fournir de la matiere propre à être monnoïée. L'invention de la banque, en joignant le secours du papier à celui des especes, a produit un genre d'accroissement, qui ne reconnoît presque aucunes bornes. Avec tout cela, peu s'en faut que l'argent comptant ne manque dans le commerce. En voici les raisons. Premièrement il y a trop de trésors considérables dans les banques publiques, ou dans les coffres des avarés. En second lieu la terre n'est plus si riche, si féconde en métaux ; & les mines d'Allemagne en particulier, rendent beaucoup

moins qu'elles ne faisoient il y a deux ou trois siècles. En troisième lieu, la vaisselle des grands, & même des petits, vont à des sommes immenses. Les calices, les ornemens d'église ne font rien en comparaison de ce luxe des particuliers, qui va toujours en augmentant, tandis que la splendeur des églises dispaeroit avec la religion. Il y a aujourd'hui bien des bourgeois dont la vaisselle est plus considérable que n'étoit autrefois celle d'un ministre d'état. Il s'emploie beaucoup plus de métal hors du commerce que dans le commerce. On peut mettre quatrièmement en ligne de compte tout ce qui sert à des ouvrages d'architecture, de luxe ou de parure. Cela va fort au-delà de ce qu'on pourroit s'imaginer. Mais ce qui, en cinquième lieu, est aussi considérable que nuisible, c'est ce qu'observent les païs du monde d'où nous tirons les épiceries, le sucre, le thé, le café, la porcelaine, les toiles peintes, les vins étrangers, &c. Arrêtons-nous au seul exemple du thé. Il n'étoit point connu à Londres en 1666. Milord Harlington & milord Ostorv, ambassadeurs d'Angleterre à la Haye, en envoierent à leurs épouses des épreuves : on le trouva bon, & on païa la livre de thé sur le pied de 60 schelings. Cette boisson demeura quelque tems réservée aux grands : mais, du commencement de ce siècle l'usage s'en répandit, & gagna le peuple. Le thé bon fut inconnu jusqu'en 1715. Les François en apportèrent alors une grande quantité & suivant les mémoires du tems, cela alloit à

700,000 liv. par an, sans compter ce que fournissent les autres nations. En 1728, l'Europe entière consommoit 5 millions de liv. de thé, dont la plus grande partie demouroit en Angleterre. Les habitans de Londres s'y accoutumerent tellement, qu'en 1742 il en falloit pour 1200,000 liv. pour cette ville seule; en 1755, 4 millions, & l'on assure que présentement il en faut pour 5. C'est la Chine qui engloutit tout cela. Les banques ont beau multiplier leurs billets, les banqueroutes ne s'en multiplient pas moins journellement, & cela pourroit bien finir par une banqueroute universelle. Enfin, combien les flots de la Mer & les incendies ne détruisent-ils pas d'or & d'argent monnoié & travaillé? Combien n'enterre-t-on pas dans les tems de guerre? La rareté des métaux précieux ira donc nécessairement toujours en augmentant; c'est ce que l'expérience ne nous prouve déjà que trop. „

La lettre de Pekin dont nous avons fait mention dans le Journal du 15 Septembre p. 129, contenant quelques détails intéressans pour les lecteurs qui prennent à cœur l'état du christianisme dans ces pays lointains, nous croions bien faire de les leur présenter. Ce sont des reponses à diverses questions qui avoient été faites au missionnaire par un de ses amis d'Europe.

1°. *Votre église est-elle rebâtie, & y avez-vous l'exercice de la religion; c'est-à-dire, cloches, chants, prédications &c?*

Ce n'est point notre église, c'est celle des Peres Portugais qui fut brulée il y a 7 à 8

ans. Quoique la compagnie fût détruite, & qu'ils scussent bien, qu'en la rebâtissant, ils travailloient pour l'étranger, ils la rebâtirent magnifiquement. L'honneur de la religion ne leur permit pas de penser à leur intérêt particulier. L'Empereur leur prêta 75 mille liv. C'étoit peu en comparaison de ce qu'elle devoit coûter! — On nous laisse faire dans nos églises ce que nous voulons. Au défaut des cloches, qui ne sont point d'usage en Chine, nous avons ce qu'on appelle en chinois, un *pang*. C'est une plaque de métal de 3 à 4 pieds de longueur & de deux de largeur, plus ou moins. On la suspend dans un lieu ouvert. Pour la frapper on se sert d'un marteau de bois, qui en tire un son assez fort, pour être entendu à près d'une demi-lieue. — Il y a quatre églises à Pekin. Par le mot d'église on entend ici, non-seulement, ce que nous appellons église en Europe, mais encore la demeure des missionnaires. Le dimanche, on dit la première Messe de grand matin. C'est pour les gens de l'église & pour ceux de nos Chrétiens qui doivent se rendre de bonne heure à leurs boutiques. On en dit successivement deux autres pour le public. Ensuite vient la prière des Chrétiens. Elle est toute en plein chant, & dure à-peu-près trois quarts d'heure. Tout le monde chante à la fois, & quoiqu'il y ait souvent deux ou trois cent voix réunies, pour l'ordinaire elles sont d'accord & se font entendre au loin. Les infidèles y sont faits, & ne disent rien. Après la prière, il y a sermon, puis la Grand-Messe. Quand il y a musique, la Messe est chantée par 6 enfans de chœur, soutenus par quelques instrumens au goût chinois. Les missionnaires nouveaux-venus ne sont guère amateurs de la musique chinoise; mais insensiblement ils oublient l'Europe.

Nos deux grandes cérémonies de l'année sont la Messe de minuit à Noël, & la procession du St. Sacrement à la Fête-Dieu. Il y vient des Chrétiens de 50 à 60 lieues; quelques fois de cent. Ils augmentent la célébrité

& la dévotion. La procession ne se fait que dans l'enceinte de l'église & de la maison qui est vaste.

Il y a un ordre particulier pour les femmes. Comme elles ne peuvent pas se trouver avec les hommes, chaque église a été obligée de faire pour elles des oratoires particuliers. Elles s'assemblent une vingtaine. Le missionnaire y va de grand matin. Il entend leurs confessions, dit la Ste. Messe, les communie, & revient à la maison avant l'heure de dîner. Comme le gouvernement n'approuve point les exercices de la religion qui se font hors de l'église, on fait semblant de prendre quelques précautions, pour ne point choquer les Mandarins; mais la chose est si connue, que quelques fois les soldats des rues balaient les endroits, par où le missionnaire doit passer. Au premier bruit d'une persécution, le missionnaire ne sort plus, que pour les malades, les femmes prêtes d'accoucher, & les mariages. — J'ai fait bâtir tout récemment une chapelle à côté, & dans la même enceinte il y a deux ou trois personnes du sexe, qui gardent la virginité, & qui sont bien instruites de la religion. C'est-là, que j'envoie les jeunes filles pour se préparer à la première communion; & les femmes infidèles pour se convertir & recevoir le St. Baptême.... Dans l'église il y a une école pour les jeunes Chrétiens; je les examine tous les mois.

Nous donnons des retraites en particulier à 6, 8, 10 personnes. Nous tenons la congrégation du St. Sacrement, du sacré Cœur &c. Outre les retraites particulières, nous en donnons quelques fois de publiques. Lorsque nous pouvons nous échapper, nous allons dans les missions du dehors; mais pour éviter d'être reconnus nous sommes forcés de passer par des chemins détournés, par des sentiers suspendus au dessus de précipices effrayans. Les confessions que nous entendons montent chaque année, dans notre mission françoise de Pekin, à 10 ou 12 mille, tant au dedans qu'au dehors. Les baptêmes tant de la ville, que des mis-

sions

fiens dépendantes de notre église vont à 6 ou 7 cents par an : mais cela n'a rien d'assez fixe, parce que le nombre des adultes ne peut être fixé, non plus que celui des enfans d'infidèles, que leurs parens présentent eux-mêmes au baptême. Les extrême-onctions & mariages sont en petit nombre proportionnellement à celui des Chrétiens ; parce que ceux qui sont éloignés ne peuvent avoir *copiam - sacerdotis*. Les femmes qui sont de la congrégation s'assemblent tous les mois, au jour marqué ; après leur prière qu'elles font en commun toutes à genoux, à voix haute & en un certain plein-chant, un Catéchiste, envoyé pour cela leur donne à chacune la sentence du mois, qu'il leur explique en peu de mots. Cela fini, il se retire après leur avoir donné les ordres ou avis dont il peut être chargé ; comme par exemple, pour les jours où elles doivent faire leurs pâques, soit à la lune de Mars, soit à celle de Septembre, qui sont de règle. Le Catéchiste retiré, la Catéchiste-femme examine sur le catéchisme, celles qui ne sont pas approuvées, & en explique quelque chose. — On compte dans Pekin & les fauxbourgs environ quatre mille communians. — Nos peres des Provinces sont bien éloignés d'avoir la même liberté que nous à Pekin. Ils sont très-génés & très-exposés. Ils voient de jour, habillés comme de petits marchands. La nuit, ils exercent les fonctions du St. Ministère, & de grand matin ils partent. Ils vont ainsi d'un lieu à un autre pendant presque toute l'année.

2°. *Le gouvernement vous est-il toujours favorable ?*

Il faut distinguer. Nous sommes ici missionnaires, artistes, européens. L'Empereur aime en nous l'artiste & l'européen ; il n'aime point le missionnaire, ou pour mieux dire la religion. Il est peut-être le seul, si vous exceptez quelques princes de sa famille qui nous soit attaché ; & peut-être encore les autres n'ont-ils de bontés pour nous, que pour plaire à l'Empereur. Le prince héritier, sous

Kang, a dit plusieurs fois à nos Peres, *il n'y a que mon pere & moi qui vous aimons*; cependant il n'y avoit aucun prince, aucun grand de l'Empire qui ne fit beaucoup d'amitiés à tous les missionnaires. L'Empereur n'aime point qu'on nous tracasse; dans les persécutions, qu'on fuscite souvent dans les provinces, il rabat les coups, quoiqu'il laisse agir les loix. Ses bontés pour nous, qui sont connues de tout le monde, empêchent souvent le vice-Roi des Provinces, & les Mandarins de poursuivre nos confreres qui sont dans le reste de l'Empire. Ils sont connus; & comment ne le seroient-ils pas? — Les Chinois ne nous aiment point du tout. Ils n'aiment aucun étranger. Tout ce qui n'est point Chinois n'est compté pour rien, méprisé souverainement, & pour l'ordinaire hai. Il y a des familles qui ne nous pardonnent pas, de ce que nous avons pris leurs places dans le tribunal des mathématiques; elles travaillent sans cesse contre nous & font tous leurs efforts pour nous faire chasser. Mais sous les Empereurs tartares, je crois qu'ils perdront leur tems & leurs peines. Il paroît que c'est un système pris chez eux, d'avoir toujours des étrangers à leur cour.

Lorsque nos voisins, les Moscovites, ont quelqu'affaire avec l'Empire, ou l'Empire avec eux, ils écrivent en latin. On nous appelle au palais, chez les ministres. Nous traduisons ce latin, en tartare, & on le présente à Sa Majesté. Les réponses de Sa Majesté, qui sont courtes & substantielles, & les explications du ministère, nous sont remises en tartare. Nous les mettons en latin & elles sont envoyées en Moscovie. Il y a communément de l'ouvrage pour 3 ou 4 jours, & cela arrive tout au plus 5 ou 6 fois par an; & quelques fois point du tout. . . .

3°. *Comment vous traite-t-on ?*

Comme Mandarins du quatrieme ordre. L'Empereur *Camhi*, qui nous aimoit, fit aux missionnaires de grands avantages. Il voulut que nous fussions de sa maison, & indépendans

1. *Novembre 1785.*

397

des six grands tribunaux de l'Empire, & de tous les autres Mandarins qui ont de l'autorité. Il favoit bien que nous n'avions rien de bon à espérer d'eux. Il évoqua toutes nos causes à son palais, où il y a des officiers qu'on appelle, *la justice du dedans*. Il nous assimila à ce qu'il y a de plus grand dans l'Empire. Par exemple. Le premier jour de l'année chinoise, il n'y a que les *Régulo* de sa famille & nous, qui aïons le droit de lui faire passer un billet de la nouvelle année. Les grands sont remis aux jours suivans... Vis-à-vis des princes étrangers, nous ne sommes tenus, selon l'étiquette qui dure encore, qu'au salut d'égal à égal. Je laisse là, une foule de distinctions très-honorables dans l'esprit des Chinois... Il faut avouer cependant que nous ne jouissons plus de bien des prérogatives, dont nous jouissions autrefois. Les grands en ont abrogé plusieurs, & il ne convient pas de s'en plaindre.

4°. *Y a-t-il d'autres missionnaires à Peking, que les Ex-Jésuites ?*

Il n'y a que trois ou quatre missionnaires propagandistes. Ils sont de différens Ordres. Franciscains, Carmes, Augustins. Ci-devant leur maison n'étoit qu'un hospice, une résidence. Depuis quatre ans, elle jouit, comme nous, au palais & dans l'Empire du titre d'église. La France vient de pourvoir à ses missions par l'autorité du St. Siège. Elle nous a réunis à Mrs. de St. Lazare. Il en est arrivé cette année trois à Canton. Nous les verrons volontiers, & nous les aiderons de notre mieux.

5°. *Avez-vous le moyen de bien subsister ?*

Nos rentes suffisent pour entretenir ici 8 ou 9 Européens, & 4 ou 5 dans les Provinces.

6°. *Quel est votre habillement, votre nourriture ordinaire, votre boisson ?*

Depuis les pieds jusqu'à la tête, nous sommes habillés en Chinois. A la maison nous sommes mis le plus modestement que nous pouvons. Au dehors, il faut figurer comme si nous étions Mandarins. — On trouve ici

pour la nourriture les mêmes choses qu'en Europe ; avec cette différence qu'elles sont moins bonnes en elles-mêmes , & très-mal apprêtées. Nous buvons beaucoup d'eau. Pour corriger sa crudité , on y mêle un peu de vin. Nous le faisons ici à grands fraix. Le raisin vient d'au delà de la grande Muraille. Il est plein d'eau. On le fait fermenter comme on peut. Le vin qu'on en tire se bouillit , & se réduit au tiers. C'est de ce vin dont on se sert pour dire la Ste. Messe &c. &c. . . .



Extrait d'une lettre adressée au directeur du journal de l'Orléanois. « Ces jours derniers , un homme fit une chute violente dans la cour du château que j'habite. Je me disposois à appliquer sur sa blessure de l'eau vulnéraire , et y ajoutant de l'eau de boule , lorsqu'étant descendu , je trouvai mon homme pansé. Une vieille femme avoit pris un morceau de pain tendre ; l'avoit trempé dans un seau d'eau de puits , & avoit éuvé la plaie. Je crus ce remède infiniment meilleur que tous mes spiritueux & topiques. Je ne levai point l'appareil. Notre Médée conseilla d'entretenir , pendant le reste de la journée , le pain humide. Le lendemain , je vis notre blessé : il étoit guéri. J'ai cru que la simplicité & l'efficacité de la recette vous la feroit accueillir , & que vous pourriez lui accorder les honneurs de la publicité dans votre feuille. »

Un spécifique contre la brûlure , qui n'est pas assez connu & qui ne sauroit trop l'être , sont les pommes de terre : pilées grossièrement & appliquées à la partie souffrante , elles y opèrent d'une manière étonnante & presque subite. J'ai vu un jeune homme tombé dans la cuve d'une brasserie , dont on n'espéroit plus rien , rétabli de cette façon dans l'espace de 24 heures. Le seigneur de l'endroit averti de ce malheur étoit ac-

cours

1. Novembre 1785.

399

couru sur le champ, avoit fait piler deux sacs de ce végétal, dont on fit une espèce de lit au malade; on renouvela l'appareil trois ou quatre fois; le lendemain le brûlé fut sur pied: il continue à se bien porter & n'est nullement défiguré.

* *Eau de St. Avold, ou quintessence spiritueuse de plus de 130 especes de simples, d'aromates & d'essences très analogues, tant indigenes qu'exotiques, tous choisis, préparés & analysés selon les règles de l'art.*

L'auteur avantaagé par la Providence d'un état qui le met hors de soupçon d'user de charlatanerie & d'en imposer à la bonne foi publique, ne pensoit nullement à publier la réussite de ses momens de récréation & de ses occupations accidentelles, se bornant à obliger les pauvres du voisinage. Les divers succès que cette eau, quoique seulement ébauchée, a eus en plusieurs provinces, lui ont mérité les éloges & les suffrages des personnes en état d'en juger. On trouve chez les héritiers Chevalier la feuille qui en détaille les propriétés, les manieres de s'en servir tant intérieurement qu'extérieurement, ainsi que diverses approbations qui en attestent la salubrité. Th. Schmitz, compagnon-imprimeur, en a reçu une certaine quantité en commission. La bouteille se vend à 8, 10, 12, 16, 20, 24 & 30 sols argent de Luxembourg, selon ses diverses grandeurs.

Dans le dernier Journal, p. 246, l. 14, peut-être, lisez pour être. — P. 317, l. 17, Collibus, il ne faut pas de majuscule à ce mot. — Ibid. dans la note, lisez: O! Roma felix &c. (la plupart des exemplaires l'ont ainsi).

TABLE.

TURQUIE.	(<i>Constantinople.</i>	353
RUSSIE.	(<i>Pétersbourg.</i>	357
POLOGNE.	(<i>Varsovie.</i>	358
ESPAGNE.	(<i>Madrid.</i>	359
PORTUGAL.	(<i>Lisbonne.</i>	360
DANNEMARCK.	(<i>Coppenhague.</i>	360
ITALIE.	{ <i>Rome.</i>	360
	{ <i>Turin.</i>	362
	{ <i>Naples.</i>	362
	{ <i>Venise.</i>	363
	{ <i>Modene.</i>	364
	{ <i>Parme.</i>	366
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	367
PAYS-BAS.	{ <i>La Haye.</i>	369
	{ <i>Amsterdam.</i>	378
	{ <i>Anvers.</i>	378
ALLEMAGNE.	{ <i>Vienne.</i>	379
	{ <i>Berlin.</i>	383
	{ <i>Ratisbonne.</i>	384
	{ <i>Francfort.</i>	384
FRANCE.	(<i>Paris.</i>	385